



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 27/11/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 novembre 2014
D - 2014/582**

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

Débat d'orientation budgétaire 2015

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

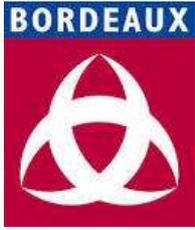
Mesdames, Messieurs,

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Alain JUPPE



Mairie de Bordeaux

**DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2015**

PREAMBULE	4
PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015.....	5
L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL DE LA FRANCE. CROISSANCE MONDIALE EN ORDRE DISPERSE.....	5
• <i>Etats-Unis : vers un maintien du policy mix en 2015</i>	5
• <i>La zone euro : Lent redressement.....</i>	6
• <i>L'Economie française en 2015 : en décalage par rapport à la zone euro.....</i>	7
LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. APRES LA STABILISATION PUIS LA CONTRACTION, VIENT L'ASSECHEMENT.....	10
• <i>Effets des mesures du projet de loi de finances pour 2015 sur les collectivités locales</i>	10
• <i>Les effets des mesures gouvernementales sur la Ville de Bordeaux</i>	11
➤ LE DEVELOPPEMENT URBAIN.....	13
• <i>L'aménagement urbain.....</i>	13
• <i>Le droit des sols.....</i>	15
• <i>L'habitat, le logement et la rénovation urbaine</i>	15
• <i>Le développement économique, l'emploi et la croissance durable.....</i>	16
• <i>Paysages et patrimoine urbain.....</i>	18
• <i>Vie et déplacement dans les espaces urbains</i>	19
➤ LA VIE EN SOCIETE	19
• <i>La Petite Enfance.....</i>	19
• <i>L'éducation.....</i>	20
• <i>La jeunesse</i>	21
• <i>Le développement sportif.....</i>	22
• <i>La politique sociale</i>	23
• <i>La vie associative.....</i>	26
➤ LE DEVELOPPEMENT CULTUREL	27
• <i>Des fondations solides pour des résultats indiscutables.....</i>	27
• <i>Crises et mutations : notre horizon.....</i>	28
• <i>Vers un Document d'Orientation Culturelle.....</i>	28
➤ LA VIE DEMOCRATIQUE.....	31
• <i>Démocratie et médiation de proximité comme moteur de la participation citoyenne au développement de la ville.....</i>	31
• <i>L'accueil et la citoyenneté.....</i>	32
➤ LA PREVENTION DES RISQUES ET LA TRANQUILLITE	32
• <i>La prévention des risques : une ardente obligation au service de nos concitoyens</i>	32
• <i>La tranquillité publique corrolaire indispensable de la proximité.....</i>	33
➤ LE DEVELOPPEMENT DURABLE	34
• <i>Assurer le pilotage, le suivi et l'évolution de l'Agenda 21 et son PCET en cohérence avec le projet urbain et le pacte de cohésion sociale</i>	34
• <i>Transposer au sein de la collectivité les principes de développement durable à l'ensemble de ses modes de fonctionnement et à toutes ses missions</i>	35
• <i>Mobiliser les Bordelais et les acteurs locaux en faveur des bonnes pratiques quotidiennes individuelles ou collectives de développement durable notamment grâce à la Maison éco citoyenne.....</i>	35
• <i>Renforcer et pérenniser la territorialisation de l'Agenda 21 dans les quartiers.....</i>	35
• <i>Promouvoir les engagements de la Ville auprès des institutions locales, nationales et des organismes internationaux.....</i>	35
➤ LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE	36
• <i>La propreté urbaine : premier signe d'une bonne maintenance du domaine public.....</i>	36
• <i>la maîtrise du domaine public, source de regulation de toute occupation de la voie publique, de developement des activites economiques et sources de recettes pour la ville</i>	36
• <i>Gestion et maintien du patrimoine vert</i>	37
➤ L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT	37
• <i>Le rayonnement urbain et patrimonial.....</i>	37
• <i>Le tourisme</i>	40
➤ LES RELATIONS INTERNATIONALES	40
• <i>Echéances 2015.....</i>	40
• <i>Entretien des partenariats significatifs avec de grandes villes développées ou émergentes, en s'appuyant sur les financements multilatéraux.....</i>	40
• <i>Appuyer les partenaires bordelais dans leurs actions à l'international.....</i>	41

➤ CITE DIGITALE	41
• <i>Le développement des infrastructures intelligentes au service du développement des usages</i>	41
• <i>La fourniture de services pour tous</i>	42
• <i>L'animation d'un territoire innovant</i>	43
• <i>Le rayonnement</i>	43
• <i>La performance de la collectivité</i>	43
➤ PILOTAGE ET PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE	45
• <i>Stratégie immobilière et économie d'énergie</i>	45
• <i>Moyens opérationnels d'exploitation</i>	45
➤ VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN ET PERFORMANCE RH.....	45
• <i>Éléments liés à la structure</i>	46
• <i>Éléments de gestion</i>	46
• <i>Une politique d'insertion professionnelle en faveur des travailleurs handicapés</i>	46
• <i>Une politique d'accompagnement à la formation des jeunes</i>	46
• <i>Une politique d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle</i>	47

PREAMBULE

Le rapport du Débat d'orientations budgétaires 2015 s'inscrit dans un contexte particulier.

En effet, conformément à la loi, au 1^{er} janvier 2015 la Communauté Urbaine de Bordeaux est transformée en Métropole avec pour obligation de voter, avant fin mars 2015, un schéma de mutualisation des services regroupant l'établissement public et le plus possible de communes membres.

La Ville de Bordeaux a décidé d'être exemplaire dans la démarche. Les services communs qui seront constitués dans cette nouvelle Métropole offriront les ressources fonctionnelles nécessaires à l'exercice des politiques publiques conservées en commune.

Pour ce qui concerne la Ville de Bordeaux, demeureront, sous réserve de la validation du conseil municipal, dans le schéma précité, les services relatifs à la vie sociale, à l'éducation, à la culture, à la petite enfance, etc...

Cette démarche irréversible vise à offrir aux citoyens usagers des services publics sur l'ensemble de l'agglomération, un service de meilleure qualité.

A moyen terme, des économies d'échelle seront également réalisées pour tenir compte des contraintes pesant sur l'ensemble des budgets, qu'ils appartiennent aux collectivités publiques, aux entreprises ou aux ménages.

Ce Débat d'orientations budgétaires, qui vous est proposé à travers ce document introductif, est le dernier sous un format intégralement municipal.

Ultérieurement, il comprendra un volet métropolitain qui accompagnera le maintien précité des politiques exercées au seul niveau de la commune.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL DE LA FRANCE. CROISSANCE MONDIALE EN ORDRE DISPERSÉ

Le contexte non inflationniste, la poursuite de politiques monétaires exceptionnelles, l'amélioration globale de la situation des entreprises créent les conditions d'une légère accélération de l'économie mondiale en 2015, encore inégale selon les économies.

- **ETATS-UNIS : VERS UN MAINTIEN DU *POLICY MIX* EN 2015**

Des coupes budgétaires qui ralentissent

Construit sur la base d'un accord bipartisan, le budget prévoit l'annulation des coupes automatiques dans les dépenses et donc une baisse moins forte que prévu. Cet assouplissement est évalué à 21 milliards en 2015 après 45 milliards de dollars en 2014, soit respectivement un peu plus de 0,1 % du PIB après un peu moins de 0,3 %.

Le déficit budgétaire en 2015 est prévu à 4 % du PIB après 5,1 % en 2014.

Une politique monétaire de relance

L'autre changement concerne la politique monétaire. Dès l'annonce faite par la Réserve fédérale en mai 2013 de réduire ses rachats de titres publics ou garantis par l'Etat sur les marchés financiers en janvier 2014, les investisseurs ont anticipé des baisses de prix et vendu leurs actifs publics, entraînant une augmentation d'un point des taux d'intérêts. Depuis l'entrée en vigueur de la mesure, les taux sont restés à l'intérieur d'une fourchette de 2,5 % à 3 %. Compte tenu de la faible croissance, les taux d'intérêt devraient se maintenir en dessous de 3 % au moins jusqu'à la mi-2015.

Vers une croissance qui s'accélère

Dans ce contexte, la croissance devrait continuer à s'accélérer en 2015 à 2,9 % après 2,6 % en 2014. Cette accélération repose sur le raffermissement de la demande intérieure hors stocks. La consommation des ménages se raffermirait avec l'amélioration de l'emploi et des revenus, ce qui n'empêcherait pas une légère baisse du taux d'épargne. Le taux de chômage se maintiendrait proche de son niveau actuel, autour de 6,5 %.

Le commerce extérieur en attente de gains de parts de marchés

La contribution du commerce extérieur à la croissance serait nulle en 2015. Les entreprises américaines devraient regagner des parts de marché sur les marchés étrangers du fait d'un bon positionnement de la compétitivité sur un marché qui repart timidement sans pour autant améliorer le solde de la balance commerciale.

**Etats-Unis : Résumé des prévisions
Variations en % (sauf mention contraire)**

	2012	2013	2014	2015
PIB	2,8	1,9	2,6	2,9
Exportations de biens et services	3,5	2,7	5,8	4,9
Importations de biens et services	2,2	1,4	3,1	4,4
Variations de stocks	57,6	83,0	87,5	70,0
Contributions				
Demande intérieure hors stocks	2,5	1,6	2,3	3,0
Commerce extérieur	0,1	0,1	0,3	0,0
Prix à la consommation	2,1	1,5	1,4	1,4
Taux de chômage, en %	8,1	7,4	6,5	6,5

*Sources : Bureau of Economic Analysis (BEA),
Bureau of Labor Statistics (BLS), prévision OFCE avril 2014*

• **LA ZONE EURO : LENT REDRESSEMENT**

Environnement international	2013	2014	2015
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	-0,4	0,8	1,4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	1,4	0,6	1,1
Prix du baril de Brent (en dollars)	109,0	108,0	106,0
Taux de change euro/dollar	1,33	1,36	1,34

Source : éléments de cadrage PLF 2015 du MINEFI

Un redémarrage poussif de la reprise économique

L'activité est restée atone au sein de la zone euro au cours du deuxième trimestre 2014. Les enquêtes de conjoncture suggèrent également que l'activité a été terne pendant l'été. Les prévisions de croissance ne sont donc pas très optimistes avec un rythme de progression du PIB de 1,3 % en 2015 après probablement 0,8 % en 2014. La croissance ne profiterait donc pas de la tendance à la baisse des prix du pétrole et des autres matières premières.

Une bonne résistance de la consommation des ménages

La consommation des ménages ne serait pas freinée par les efforts budgétaires menés par les Etats. Une progression de la consommation privée confirmerait la bonne orientation des ventes au détail qui n'ont pas été affectées pour le moment par l'effritement de l'indice de confiance des consommateurs. Elle serait toutefois hétérogène selon le niveau d'endettement des ménages des pays membres.

Faibles hausses du marché du travail et des salaires

Le marché du travail s'améliorerait modestement. Compte tenu de la faible progression de la population active, la maigre hausse de l'emploi permettrait un léger reflux du taux de chômage. Les situations resteraient très disparates au sein de la zone. Le reflux anticipé du chômage dans la plupart des économies de la zone ne serait toutefois pas de nature à soutenir les salaires dont l'augmentation resterait peu dynamique surtout au sein des pays engagés dans des processus de restauration de leur compétitivité. A l'inverse, une progression plus soutenue des coûts salariaux s'opérerait en Allemagne.

Bonne orientation du commerce extérieur

La zone euro a affiché un excédent commercial de 224,5 milliards d'euros l'an au deuxième trimestre 2014. Celui-ci continuerait de se gonfler en 2015 sous l'effet du regain de la demande adressée par le reste du monde renforcée par la dépréciation de la monnaie européenne dont les économies du sud de l'Europe, grâce à leurs efforts de restauration de compétitivité, seraient les principales bénéficiaires.

Décélération de la réduction des déficits publics

Sur le plan des finances publiques, les efforts de réduction des déficits se poursuivraient en 2015 mais à un rythme moins prononcé qu'en 2014. Le déficit agrégé des comptes publics pourrait toutefois refluer sous les 3 % du PIB, ce qui permettrait de stabiliser la dette publique au voisinage de 95 % du PIB.

Perspectives la zone euro			
	2013	2014	2015
I - Ressources-emplois (volume)	<i>Variations sur la période précédente (% taux annuel)</i>		
PIB	-0,4	0,8	1,3
Demande interne stocks compris	-0,9	0,9	1,1
Export. biens et services	1,5	2,7	3,8
Import. biens et services	0,4	2,9	3,5
II - Evolutions nominales			
Prix de détail	1,4	0,5	1,0
Taux de salaire horaire	1,4	1,2	1,2
III - Marché du travail			
Emploi total	-0,8	0,2	0,3
Taux de chômage en %*	11,9	11,6	11,1
IV - Comptes d'agents			
Solde des comptes publics en % du PIB	-3,1	-2,7	-2,5
V - Solde extérieur en valeur			
Balance courante % du PIB	2,4	2,3	2,4

* moyenne sur la période

Sources : Coe-Rexecode

- **L'ÉCONOMIE FRANÇAISE EN 2015 : EN DECALAGE PAR RAPPORT A LA ZONE EURO**

Croissance atone

Le niveau du PIB a été stable au cours du premier semestre 2014 en France. Les trois principaux postes de la demande interne ont affiché des trajectoires disparates : la consommation des administrations publiques a augmenté au premier semestre 2014 de 1,4 % en rythme annuel, la consommation des ménages a été stationnaire, l'investissement a rechuté dans toutes ses composantes : ménages, administrations publiques, entreprises.

L'assise traditionnelle de la croissance française s'affaiblit donc, sans que la demande extérieure soit en mesure de s'y substituer. Freinée par l'intérieur, sans amélioration de la compétitivité, c'est l'incitation à l'investissement productif qui se trouve amoindrie. **Le retour de la croissance en 2015 passera en France par la restauration des conditions de l'investissement.**

Les investissements en berne

La chute de l'investissement en logement des ménages a « coûté » 0,4 point de PIB (-27,4 % depuis 2007 et -10,5 % depuis un an).

Le secteur de la construction aura désormais à faire face en 2015 à la chute probable de l'investissement des administrations publiques en raison de la simultanéité du recul des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

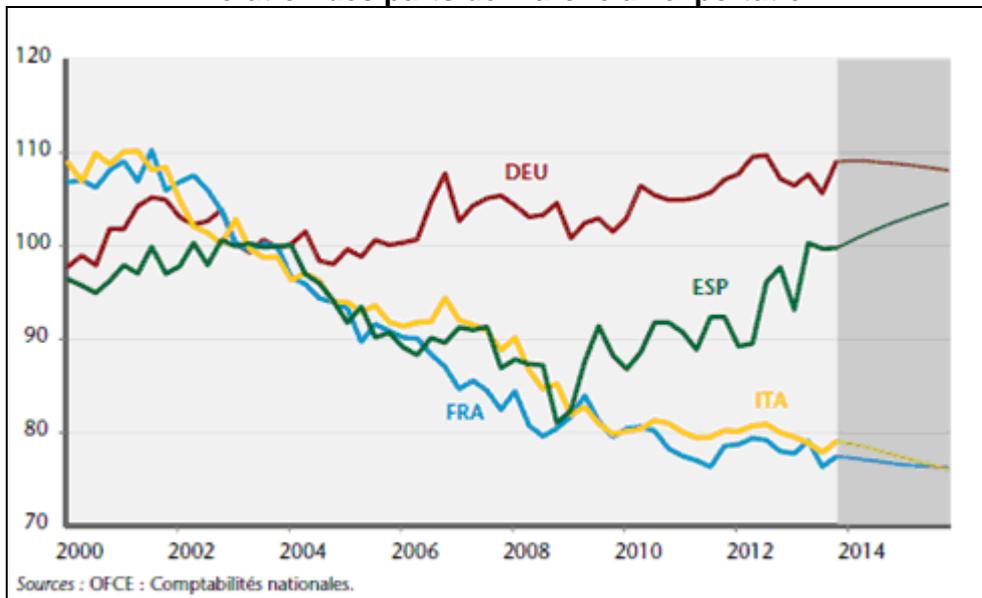
Le recul de l'investissement en construction amputerait à nouveau le PIB de 0,3 point en 2015.

Le commerce extérieur concurrencé par l'Europe du sud

Le commerce extérieur n'apparaît pas davantage à même de pouvoir soutenir une reprise.

Les exportations en volume accéléreraient certes, de +0,8 % en 2013 à respectivement +2,8 et +3,5 % en 2014 et en 2015, mais la France ne profitera pas à plein du regain d'activité chez ses partenaires européens. Comme celles de l'Allemagne et l'Italie, les parts de marché françaises devraient souffrir de la concurrence accrue de l'Espagne, en situation de dévaluation interne par le biais du mouvement de déflation salariale qui s'y est enclenché, même si la position concurrentielle de la France s'améliore un peu vis-à-vis de l'Allemagne.

Evolution des parts de marché à l'exportation



La consommation des ménages augmenterait grâce à la faible inflation

Les dépenses de consommation des ménages retrouveraient quant à elles une orientation un peu plus positive en 2015. De fait, la demande en produits manufacturés avait déjà rebondi au deuxième trimestre 2014. Un des principaux éléments de soutien de la demande de consommation réside dans les évolutions de prix qui restent proches de 0 % (0,4 % sur un an en août 2014).

Faible indice des salaires et perte de pouvoir d'achat

Le glissement annuel de l'indice du salaire mensuel de base se modère et ressort à +1,4 % au deuxième trimestre 2014. Cette progression **fléchirait encore un peu d'ici à début 2015** mais dans une faible ampleur, ce qui viendrait confirmer l'inertie relative des salaires par rapport à l'activité, au chômage et aux prix. **Le salaire moyen par tête gagnerait près d'un point de pouvoir d'achat en 2014 puis 0,3 point en 2015.**

Mais, rapporté aux ménages, le pouvoir d'achat du revenu, compte tenu d'une inflation importée, **afficherait en 2015 une cinquième année consécutive de recul.** Il serait alors inférieur de 4,1 % à son point haut atteint en 2010.

Le déficit et la dette publique continuent de s'aggraver

Les mesures fiscales entrant en vigueur en 2015 autoriseraient une baisse des prélèvements de l'ordre de 9 milliards d'euros en 2015 après -13 milliards en 2014, **baisse qui compense strictement les hausses intervenues en 2012 et 2013.**

Compte tenu de la faible croissance anticipée pour 2015, entre 0,8 % pour certains prévisionnistes et 1 % en PLF pour 2015, le déficit public restera quasiment stable à hauteur de 4,3 points de PIB en 2015 après 4,4 % en 2014. **La dette publique continuerait donc d'augmenter pour ressortir à 97,6 % du PIB fin 2015.**

Hypothèses du PLF 2015

Économie française	2013	2014	2015
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 114	2 139	2 179
Variation en volume (en %)	0,3	0,4	1,0
Variation en valeur (en %)	1,1	1,2	1,9
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ¹	0,0	0,7	0,9
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0,2	0,3	1,3
Investissement des entreprises non financières (en %)	-0,9	-0,6	0,9
Exportations (en %)	2,2	2,8	4,6
Importations (en %)	1,7	2,6	3,6
Prix à la consommation (en %)			
> Prix hors tabac (moyenne annuelle)	0,7	0,5	0,9
> Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,9	0,6	0,9
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-61,0	-55,0	-50,0
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) ²	-4,1	-4,4	-4,3

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

L'économie aquitaine n'échappe à cette tendance nationale

L'économie aquitaine suit, globalement, cette tendance et ne confirme pas les signes de reprise perçus en fin d'année 2013 et l'emploi net salarié repart à la baisse.

Le nombre de demandeurs d'emplois dans la région continue de progresser (+0,3 % par rapport au trimestre précédent et également sur un an). Le taux de chômage régional s'établit en moyenne au second trimestre à 9,7 % (contre 10,2 % au national). Le secteur de la construction est le seul en Aquitaine à créer des emplois (+110).

De mai 2013 à avril 2014, 30 400 permis de construire ont été accordés en Aquitaine, soit 16 % de moins qu'un an auparavant.

Durant la même période, le nombre de mises en chantier est de 28 700, une progression de 20 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Les exportations aquitaines (3,2 Md€) se stabilisent au premier trimestre 2014 par rapport au trimestre précédent, après une hausse de 6 %. Sur un an, elles sont en baisse de 5 %.

Le trafic international de Bordeaux-Mérignac a, par contre, progressé de 31 % en mai 2014 par rapport à mai 2013.

La fréquentation hôtelière a connu un début d'année relativement morose et les fortes pluies perturbent les grandes cultures en Aquitaine. Par contre, les chiffres de l'hôtellerie en juillet (- 0.1% sur un an) démarquent l'Aquitaine de l'ensemble de la France métropolitaine (-3.4%).

Il convient, par ailleurs, de relever que Bordeaux est l'agglomération de France où le marché du logement neuf se porte le mieux. Une des dernières études de l'INSEE-Aquitaine démontre que l'aire urbaine de Bordeaux affiche une forte attractivité résidentielle sur la plupart des grandes métropoles nationales alors que son influence économique est nettement plus locale.

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. APRES LA STABILISATION PUIS LA CONTRACTION, VIENT L'ASSECHEMENT

- **EFFETS DES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015 SUR LES COLLECTIVITES LOCALES**

Dans le projet de loi de finances 2015 du gouvernement, **les dotations de l'État aux collectivités locales baisseront de 11 Md€ à horizon 2017**, à un rythme régulier de 3,7 Md€ par an (après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014). **Si l'on raisonne en stock** plutôt qu'en flux, « **la ponction** sur les ressources des collectivités **entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017 atteint même 28 Md€**. Rappelons que l'essentiel de ces dotations correspond historiquement à des produits de la fiscalité locale supprimée par l'Etat ou transformée en taxe nationale ou de transfert de compétences dont il fait supporter aujourd'hui le poids aux collectivités locales.

Cette baisse porte sur les concours de l'Etat qui représentent près du tiers des recettes réelles de fonctionnement des collectivités ainsi que sur les allocations compensatrices d'exonérations fiscales.

La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales en 2015 comme en 2014, sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement.

Ainsi, les régions contribueront à hauteur de 12 %, soit 451 M€, les départements pour 31 %, soit 1,148 Md€ et **l'ensemble du bloc communal à hauteur de 56 %, soit 2,071 Md€**

Le Gouvernement propose de **doubler, par rapport à 2014, la progression de la péréquation dite verticale** entre niveaux de collectivités territoriales, à hauteur **de 228 M€** (120 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ; 78 M€ pour la dotation de solidarité rurale ; 10 M€ pour la dotation nationale de péréquation et 20 M€ pour les dotations de péréquation des départements). **Ce montant vient en diminution de la dotation forfaitaire des communes.**

S'ajoute à cette réduction de ressources celle du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (**FPIC**) qui passe de 570 M€ en 2014 à **780 M€ en 2015 (+37 %)**.

L'argument du maintien et de la montée en puissance de ce dispositif utilisé par le gouvernement qui affirme que « le cumul de la péréquation horizontale et verticale permet de réduire l'impact de la baisse des dotations pour les communes ... » est inexact. En effet, depuis plusieurs années déjà, les dotations de péréquation, dites d'aménagement (DSU, DSR, DNP), sont financées par des réductions des dotations forfaitaires de la DGF des autres collectivités. Bordeaux est contributrice à travers sa DGF sans pour autant bénéficier des mécanismes de péréquation. **Ce qui paraît être de la péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités locales) est en fait de la péréquation horizontale (de collectivités à collectivités).**

L'effort est exorbitant pour les collectivités locales et **la seule DGF baisse de 8,9 % en volume entre 2014 et 2015.**

Les efforts de gestion des élus locaux sont sanctionnés pour financer la dérive de l'endettement public dont elles ne pèsent que 9,4 % alors qu'elles financent 70 % de l'investissement public. D'ores et déjà, le secteur public local prévoit une baisse de 10 % de l'investissement en 2015 risquant ainsi de mettre à mal une éventuelle reprise économique.

- **LES EFFETS DES MESURES GOUVERNEMENTALES SUR LA VILLE DE BORDEAUX**

Malgré le désengagement continu de l'Etat depuis plusieurs années, quelques indicateurs rétrospectifs démontrent que la Ville de Bordeaux a su maintenir une situation financière saine tout en développant fortement ses dépenses d'équipement au service des Bordelais.

Sur la période 2009-2013 et avant la mise en œuvre de la baisse confirmée des dotations de l'Etat de 11 Mds d'euros en 2015, 2016 et 2017, les dotations versées à la Ville de Bordeaux sont passées de 70,2 M€ à 65,8 M€. Leur part dans les recettes de fonctionnement de la Ville ne représente plus que 17 % en 2013 contre 20,3 % en 2009.

Malgré cette diminution de ressources, la Ville a vu son programme d'investissement spectaculairement augmenter sur la période, passant de 74,82 M€ réalisés en 2009 à 172,3 M€ en 2013, soit une augmentation de 130 %.

L'encours de la dette, bien qu'ayant subi une augmentation de 20 % entre 2009 et 2013 liée au développement du programme d'équipement, reste très raisonnable pour se situer à 224,91 M€ au 31 décembre 2013, soit 912 euros par habitant (moyenne inférieure au niveau national de la strate).

Dans le même temps, l'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement est passé de 54,08 % en 2009 à 58,1 % en 2013 et demeure très inférieur, là encore, au niveau national de la strate qui se situe à 78,7 %.

Sur la période 2009-2013, la masse salariale a évolué de 7,92 %, soit une moyenne inférieure à 2 % par an qu'il faut cependant relativiser car dans cette période est intervenu le changement de statut de l'Ecole des Beaux-arts entraînant une disparition de la masse salariale correspondante dans le budget de la Ville.

Enfin, toujours sur la période 2009-2013, le produit fiscal a progressé de 12,84 % sans aucune augmentation des taux d'imposition communaux. Sur ces 12,8 %, la revalorisation des bases décidée par l'Etat s'est élevée à 6,8 %. La progression physique représentant le dynamisme de Bordeaux s'est élevée à 6 % sur la période.

Sans évolution de la pression fiscale communale, de 2009 à 2013, le programme d'équipement de la Ville a crû de 130 % en maintenant un niveau d'endettement très raisonnable et inférieur à la moyenne nationale.

Pour les années futures, la situation financière de la Ville risque fort de se dégrader. En effet, le processus de réduction des dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales va s'accélérer. Sur les trois prochaines années, la réduction de 11 Mds€ confirmée par le Gouvernement va se traduire par une perte de ressources de 68 M€ pour la Ville de Bordeaux. C'est donc un effort financier supplémentaire que devra supporter notre collectivité.

Ce montant considérable va bouleverser nos équilibres financiers et un certain nombre de mesures doivent être envisagées dès 2015 si l'on veut éviter un scénario qui verrait notre épargne disponible devenir négative.

La recherche d'économies sera privilégiée en limitant, tout d'abord, nos dépenses de fonctionnement. Certains périmètres d'intervention municipale devront être réduits. Le volume global des subventions accordées aux associations bordelaises sera également en diminution dans les années à venir. En matière d'investissement, certains projets devront être décalés dans le temps.

Dans ce contexte extrêmement tendu, tenant essentiellement à la baisse des dotations de l'Etat et aux obligations nouvelles incombant aux communes, la Ville fera tout pour maîtriser au mieux sa fiscalité. Si, en effet, les dotations ne connaissent pas ce niveau de baisse, le levier fiscal ne devrait pas être actionné.

Les bases d'imposition ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2015 et le conseil municipal aura dès lors à se prononcer sur les taux.

► LE DEVELOPPEMENT URBAIN

La mise en œuvre du projet urbain a permis à Bordeaux de regagner une partie de sa population perdue au cours du siècle dernier. Elle atteint aujourd'hui plus de 240 000 habitants et peut, d'ici à 2030, en compter plusieurs dizaines de milliers supplémentaires en construisant ou réhabilitant 60 000 logements, dont notamment 10 000 seront construits sur Euratlantique, 7 600 sur les secteurs Brazza Niel et 8 200 sur le secteur allant des Bassins à flot à Ginko.

Ces logements, comme les bâtiments à construire nécessaires à la mixité fonctionnelle, devront être de qualité et répondre aux exigences du développement durable.

La construction n'est cependant qu'une étape dans la démarche du projet urbain qui se déploie sur le long terme et dont le succès dépend largement de l'interdépendance, au préalable, entre plusieurs missions exercées par les services : l'aménagement urbain ne peut se départir d'une stratégie claire en matière de politique d'habitat, d'une programmation économique efficace et d'une mise en mouvement du patrimoine bâti et paysager. La bonne application de ces missions s'observe, par la suite, dans l'ensemble des autorisations d'urbanisme qui restent l'outil de contrôle essentiel des politiques d'urbanisme. Dans cette interdépendance, qui garantit un lien vital pour le projet urbain entre la définition d'une stratégie et son application sur le terrain par l'animation des réseaux d'acteurs et la relation de confiance qui doit s'établir avec nos concitoyens, les élus trouveront un appui global et cohérent à partir duquel pourront s'exercer leurs prérogatives.

Sur le mandat, la mise en œuvre du projet urbain se déclinera par les thèmes et actions suivants :

- ▶ les grands objectifs d'un développement urbain durable, dont la traduction se trouve dans les secteurs de projets ;
- ▶ les études d'urbanisme et opérations d'aménagement ;
- ▶ la concertation et la communication autour du projet urbain ;
- ▶ le conseil et la communication en termes d'autorisations d'urbanisme et du droit des sols ;
- ▶ le recensement de la ville de pierre qui participe à la valorisation du patrimoine.

- **L'AMENAGEMENT URBAIN**

Pour les prochaines années, l'objectif en matière d'aménagement est de renforcer la dimension métropolitaine de Bordeaux.

Parmi les orientations inscrites dans le projet urbain, on peut relever :

- ▶ l'aménagement des nouveaux quartiers qui constituent l'arc de développement durable reliant Ginko, les Bassins à flot, le secteur de Brazza, Niel, le périmètre de l'OIN Garonne Eiffel et Saint Jean/Belcier, en prenant appui sur les infrastructures et des dispositifs de transports collectifs ;
- ▶ la complémentarité des programmations, afin de développer des quartiers à la fois diversifiés et attractifs, qui affichent chacun leurs spécificités et des démarches expérimentales, comme celle de l'opération des volumes capables à Brazza ;
- ▶ la lutte contre le processus d'étalement urbain en proposant des formes d'urbanisation soucieuses d'économiser les ressources foncières, aptes à développer une densité satisfaisante et s'intégrant de manière harmonieuse dans le grand paysage du cœur de la métropole ;
- ▶ le développement de l'offre de logements, mieux adaptés, plus modulables, à des prix raisonnés, répondant aux besoins des Bordelais ;

- ▶ le rapprochement de l'habitat et de l'emploi ;
- ▶ l'intervention sur les quartiers anciens ou constitués afin de les intégrer à la dynamique urbaine générale de la Ville, en prenant en compte le maintien en place des populations les plus fragiles ;
- ▶ la volonté d'assurer la valorisation patrimoniale de la Ville en lien avec le classement au patrimoine mondial, et assurer l'évolution des documents stratégiques (PSMV, P.L.U., S.C.O.T.) ;
- ▶ la participation active de la Ville à l'évolution des règles d'urbanisme (PLU et PSMV) afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension par les administrés ;
- ▶ la volonté de promouvoir les préoccupations en matière de développement durable et de patrimoine et les objectifs du projet urbain au travers des autorisations d'urbanisme.

La Ville poursuivra, en liaison avec la Communauté Urbaine, la mise en œuvre concrète des grandes opérations d'urbanisme et des études sectorielles

- ▶ la ZAC GINKO avec le quartier des Aubiers ;
- ▶ le PAE des Bassins à flot ;
- ▶ l'aménagement de Brazza ;
- ▶ la ZAC Bastide Niel ;
- ▶ l'opération Bordeaux (re) Centres ;
- ▶ les projets urbains dans les quartiers d'habitat collectif du Grand Parc, des Aubiers et de la Benauge ;
- ▶ la mise en place du plan guide pour Caudéran ;
- ▶ l'étude de programmation urbaine de la bande de la Jallère autour du nouveau stade à Bordeaux Nord ;
- ▶ le devenir du stade Chaban-Delmas ;
- ▶ l'accompagnement de la démarche « 50 000 logements » de la Communauté Urbaine sur le site pilote à Bordeaux Nord ;
- ▶ la poursuite du partenariat avec l'Université pour l'étude sur le site de Carreire dans le cadre du plan Campus ;
- ▶ les études de faisabilité pour les petites opérations de construction et le suivi de l'ensemble des opérations stratégiques dans les quartiers constitués (site Castéja, Santé navale, quai de Queyries).

L'animation du projet urbain sera poursuivie avec :

- ▶ une consolidation de la communication sur internet par le biais de la refonte du site Bordeaux 2030, la création d'un site Agora et la mise en place de procédures de numérisation permettant d'améliorer les relations avec les usagers ;
- ▶ la poursuite des réunions de concertation sur toutes les opérations d'aménagement dans les quartiers en devenir (Bassins à flot, Brazza...) comme dans les quartiers existants (Caudéran, Aubiers, Grand-Parc, Benauge, Bordeaux recentres) qui donneront lieu, comme chaque année, à la rédaction de livrets restituant la parole des habitants ;
- ▶ la conclusion de la collection « portraits de quartiers » avec la parution de l'opus Grand-Parc/Chartrons.

- **LE DROIT DES SOLS**

Par son action dans le domaine du droit des sols, la Ville participe pleinement à la mise en œuvre du projet urbain 2030 par la délivrance d'autorisations d'urbanisme en assurant la plus grande sécurité juridique pour la collectivité.

Dans le cadre de sa compétence sur la délivrance des autorisations d'urbanisme, la Ville concentrera son action autour de quatre objectifs majeurs :

- ▶ simplifier les procédures administratives en poursuivant la démarche de numérisation en cours depuis 2013 ;
- ▶ maintenir son expertise au service des administrés pour le conseil en architecture, en urbanisme et sur l'ensemble des démarches liées à l'urbanisme réglementaire ;
- ▶ contribuer aux procédures de révision du Plan local d'urbanisme et du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la Ville (secteur sauvegardé) mises en place par la Communauté urbaine en 2010 ;
- ▶ maintenir une présence renforcée de l'architecte conseil et de l'expertise en matière de développement durable pour les projets importants en préalable au dépôt des demandes de permis

- **L'HABITAT, LE LOGEMENT ET LA RENOVATION URBAINE**

En tant que ville-centre de l'agglomération, Bordeaux conserve un niveau élevé d'attractivité et une activité immobilière dynamique, avec de nombreuses livraisons de logements prévues en 2015, notamment sur les Bassins à flot et à Ginko, mais également le lancement des premières opérations sur Brazza et Euratlantique.

Dans un souci de mixité sociale, cette dynamique doit offrir à chaque ménage des solutions lui permettant de construire un parcours résidentiel serein et de long terme à Bordeaux. La Ville continuera à être garante des équilibres entre le logement social, l'accession maîtrisée, le logement intermédiaire, le logement libre et les réponses adaptées aux personnes vulnérables tant au sein des opérations d'aménagement qu'en secteur diffus.

La régénération des quartiers existants est également un élément fort de la politique de l'habitat : la Ville a candidaté pour l'inscription des projets de rénovation urbaine des Aubiers et de la Benauges dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine. Les quartiers du Grand-Parc et de Claveau bénéficieront quant à eux d'un programme de requalification et de diversification de leurs parcs de logements d'ores et déjà entamé en 2014.

Sur le périmètre de Bordeaux [Re]Centres, les actions de restructuration du parc de logements et de lutte contre l'habitat indigne seront maintenues grâce aux moyens d'interventions issus du PNRQAD et de la Concession Publique d'Aménagement 2014-2020.

L'action de la Ville en matière de logement et de rénovation urbaine se concentrera autour de six actions prioritaires pour la mandature :

- ▶ intensifier la production de logements sociaux en lien avec les opérations d'aménagement et dans la perspective du PLU 3.1 au sein duquel la création de 1 000 nouveaux logements sociaux par an est prévue. Dans cette perspective, une simplification des régimes d'aide à la production de logements sociaux intégrant un renforcement des incitations à produire sur les secteurs sous-dotés et un encouragement des bailleurs sociaux à innover dans leurs modes constructifs sera proposée ;
- ▶ aider les propriétaires privés à rénover leur logement dans une perspective sociale afin de lutter contre le mal logement et la précarité énergétique, grâce à la montée en charge du PIG communautaire, à la montée en charge du dispositif Allô Energie et à une synergie des interventions communales concernant la question des hôtels meublés ;

- ▶ poursuivre les opérations de rénovation urbaine de la Benauge, des Aubiers, de Claveau et du Grand Parc, en s'appuyant sur des moyens renforcés et sur les actions déjà lancées en termes d'amélioration et de diversification du parc de logements existant ;
- ▶ promouvoir l'accèsion à la propriété en encourageant le développement de logements à prix abordable au sein des opérations d'aménagement et en diffus grâce, notamment, aux outils d'urbanisme réglementaire et d'urbanisme négocié ;
- ▶ créer des logements adaptés pour les personnes vulnérables, en particulier des pensions de famille, en priorisant les objectifs de production au regard du contingentement des moyens financiers en fonctionnement et inscrire les projets dans une logique intercommunale ;
- ▶ construire des logements durables et de haute qualité d'usage dans les opérations d'aménagement mais aussi en centre ancien.

La mise en œuvre de ces objectifs nécessite de mettre l'accent sur l'innovation, tant les besoins des habitants sont multiples et évolutifs. L'innovation architecturale, la performance énergétique, l'évolutivité, la rationalisation des coûts ou encore l'expérimentation de nouvelles formes de cohabitation sont également des enjeux de demain.

Ceci passe par l'accompagnement de projets émergents au plus près des territoires et des habitants, comme l'habitat participatif, le logement partagé ou les structures spécifiques, mais cela passe également par un suivi rapproché des opérations d'aménagement pour garantir, dans un cadre négocié, la diversité de l'offre et la mixité sociale mais également l'innovation constructive au sein de chaque programme.

De nouvelles formes d'accèsion à la propriété sur des logements moins onéreux, à aménager progressivement au fil du temps, seront expérimentées sur Brazza grâce à l'opération des Volumes Capables, pour lesquels les premiers dépôts de permis de construire seront effectifs en 2015.

- **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'EMPLOI ET LA CROISSANCE DURABLE**

La Ville s'est fixé comme objectif la création de **25 000 nouveaux emplois**, à l'horizon 2030, en cohérence avec la croissance démographique planifiée.

Avec un taux annuel de croissance des emplois privés supérieur à 1 % et **le taux de croissance de création d'entreprises le plus élevé des grandes villes françaises** (+7,7% 2011/2013 source Insee), le tissu économique et le territoire bordelais font la preuve de leur dynamisme.

L'arrivée des premiers programmes de bureaux dans les nouveaux quartiers de Bordeaux Euratlantique et des Bassins à Flot, ainsi que le maintien de la politique offensive du territoire en termes d'infrastructures et de grands projets (Pont Chaban-Delmas, LGV, Cité des Civilisations du Vin, nouveau stade, ...) vont permettre à la ville de confirmer son **attractivité**.

Bordeaux mise également sur le **digital comme levier de croissance** et de création des emplois du futur. L'ensemble de la communauté numérique se fédère autour de la candidature pour le label FrenchTech. Les emplois numériques affichent une croissance de 14 % par an sur la ville et la métropole (source Insee).

La Ville orientera son action sur 4 axes principaux :

- investir pour la croissance ;
- soutenir l'entrepreneuriat ;
- développer le rayonnement de Bordeaux ;
- s'engager pour l'emploi.

Investir pour la croissance

La Ville a créé un Conseil des Entrepreneurs avec des représentants de l'ensemble des filières stratégiques du territoire : tertiaire supérieur, vin, numérique, tourisme, santé, nautisme, industrie pour partager les décisions politiques avec des chefs d'entreprise du territoire.

La Ville poursuivra son soutien à l'animation commerciale du territoire en renouvelant son accompagnement financier et technique en faveur de l'association la Ronde des Quartiers de Bordeaux chargée d'animer et d'offrir des services à l'écosystème du commerce et de l'artisanat bordelais.

La Ville est particulièrement volontaire dans l'accompagnement de la croissance digitale du territoire (croissance des entreprises numériques et numérisation de l'économie classique) avec :

- la prospection, l'accompagnement, l'installation d'entreprises et d'écoles dans les métiers du web et du management / commerce sur les Bassins à Flot.
- l'accompagnement à la mise en œuvre des orientations formalisées dans le dossier de candidature French Tech.

Aux côtés de l'approche filière classique, **la Ville souhaite positionner le territoire sur les filières émergentes** qui sont des nouvelles formes de développement porteuses de croissance, en matière d'innovation entrepreneuriale (travail collaboratif ou coopératif), d'économie créative, d'innovation sociale, d'économie sociale et solidaire, d'activités tournées vers la transition énergétique, le développement durable, les nouveaux usages notamment dans l'économie de fonctionnalité et l'économie circulaire.

Soutenir l'entrepreneuriat

Après une phase de construction des outils en faveur de la création d'entreprises, la Ville de Bordeaux poursuit une stratégie d'optimisation de mise en réseau et de promotion d'un dispositif constitué de trois pépinières d'entreprises, de deux hôtels d'entreprises, d'un espace de travail collaboratif numérique, d'une plateforme de prospection des projets issus des quartiers, d'un organisme de micro crédit mais également d'opérateurs partenaires en matière de financement participatif, de couveuses d'activités, d'espaces de travail collaboratifs diversifiés et un centre de médiation en matière de culture scientifique. Ces outils et les partenaires qui les font vivre constituent une grappe de compétences complémentaires.

- **Repérer et attirer les nouveaux projets d'entreprises** : Après le lancement de la phase pilote des résidences de l'innovation fin 2014, 2015 sera l'année de la construction de l'offre de service, de définition fine de la cible et du lancement du premier appel à projets à grande échelle.

- **Des pépinières en réseau** : l'année 2015 va voir le rapprochement de la gouvernance des pépinières, avec une ouverture en réseau et le partage des problématiques de gestion et de fonctionnement.

Développer le rayonnement de Bordeaux

La Ville poursuivra ses actions de promotion de l'attractivité économique du territoire. Membre fondateur de la Chaire d'attractivité et de marketing territorial, **la Ville contribuera auprès de BGI, et avec les acteurs concernés, à développer une politique offensive de marketing territorial pour son territoire.** Sur des événements nationaux ou internationaux, organisés par la Ville et ses partenaires, la Ville contribuera au rayonnement et à l'attractivité du territoire par des conférences, des workshops, des rendez-vous auprès d'investisseurs et d'entreprises. La dimension économique sera renforcée dans le cadre des jumelages de Bordeaux, notamment avec Munich, Bristol, Québec, Bilbao, Los Angeles.

Favoriser l'accès à l'emploi

La Ville de Bordeaux poursuivra son action en faveur de l'accès à l'emploi en la structurant autour de 2 grands axes :

- l'accès à l'emploi ou le retour à l'emploi

- par l'insertion : La Ville soutient le retour à l'emploi durable des personnes les plus en difficulté grâce à l'application systématique des clauses d'insertion dans les marchés publics et une attention particulière à la diversification des publics (femmes, seniors..), des métiers , ainsi que par des dispositifs d'accompagnement personnalisé, au PLIE ;

- par l'égalité des chances : valoriser les compétences afin de favoriser l'accès à l'emploi est une priorité de la Ville. A ce titre, la Ville est le principal financeur de la Mission locale de Bordeaux avec l'accompagnement vers l'emploi d'un millier de jeunes chaque année ;

- par la création d'entreprises : La Ville développe son action envers les futurs entrepreneurs par des dispositifs d'accompagnement, de financement et d'information. Elle soutient en ce sens la Plateforme de l'Initiative et de l'emploi (Maison de l'emploi), la Caisse Sociale de Développement Local et le Village de la création.

- le rapprochement entre les Bordelais en recherche d'emploi et les entreprises en besoin de talents et compétences :

La Ville, à travers la Maison de l'Emploi qu'elle soutient, souhaite mettre en relation directe l'offre et la demande à travers des manifestations rythmant l'année et touchant des publics prioritaires tels que les jeunes (salon du recrutement en alternance, AQUITEC, Jobs d'été), les personnes en situation de handicap (Rencontres Emploi Handicap), les publics des quartiers prioritaires (Rencontres Territoriales de l'Emploi Bordeaux). Certains forums de recrutement ciblent aussi des domaines, comme celui des métiers du commerce et de l'artisanat (Forum de l'emploi du commerce et de l'artisanat) ou celui des métiers de la petite enfance.

• PAYSAGES ET PATRIMOINE URBAIN

Le développement du projet urbain de la Ville s'accompagne nécessairement d'un volet « paysage et patrimoine urbain ». Une ville durable ne peut se concevoir sans la réalisation d'espaces verts significatifs et d'espaces publics de qualité.

Dans ce cadre, les six orientations définies en conseil municipal en 2010 seront poursuivies :

- conforter les espaces naturels des berges ;
- poursuivre la trame verte en cœur d'agglomération ;
- œuvrer pour une réintroduction d'une agriculture maraîchère en ville ;
- généraliser la gestion écologique des espaces verts ;
- mieux éduquer, communiquer, sensibiliser ;
- faire du citoyen un acteur de la ville verte.

Les objectifs de l'année 2015 s'inscrivent dans la continuité de cette politique menée par la Ville.

Sur la rive droite :

- le Parc Pinçon, dont le nouveau projet d'aménagement intègre également la réhabilitation de l'aire de jeux présente sur le parvis ;
- le Parc aux Angéliques, l'aménagement de la séquence Deschamps sur l'amont du Pont de Pierre et, sur son aval avec une nouvelle tranche de la séquence Queyries, ainsi qu'une étude d'aménagement de la séquence Brazza.

Sur la rive gauche :

- l'achèvement du projet d'aménagement de la Place Saint Michel ;
- la mise en œuvre d'un projet simplifié de la place André Meunier, conforme à un aménagement de quartier ou de proximité ;
- l'accompagnement des grands projets (PRU Grand Parc et Aubiers, Place Gambetta...).

Les réalisations de proximité ne sont pas oubliées. L'effort entrepris ces dernières années se poursuit, en liaison avec les adjoints de quartier. A ce titre, plusieurs aires de jeux ou squares seront réhabilités ou aménagés dans les quartiers.

Enfin le Jardin botanique, dont la finalité reste de structurer, de conserver et de diffuser la connaissance sur les plantes, la nature et l'environnement, verra ses activités d'animation développées au plus près des publics scolaires bordelais dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

- **VIE ET DEPLACEMENT DANS LES ESPACES URBAINS**

En matière de contrôle d'accès, la politique de développement sera poursuivie par le secteur des abords de la flèche Saint Michel et voies adjacentes (tranche 1).

De manière impérative, la maintenance préventive et curative des sites existants sera assurée et optimisée. Dans le même temps, la redistribution des secteurs à accès contrôlé sera étudiée.

Sur le mandat, seront poursuivies la pose de jalonnement piéton (patrimoine, hôtels, proximité) et les nouvelles mentions locales (sur panneaux directionnels automobiles), en parallèle du déploiement des nouvelles bornes d'appel taxi complétant les mâts lumineux.

Afin d'assurer un confort pérenne aux usagers, des opérations de réaménagement complet de voies sont programmées pour 2015. La poursuite de la politique de la Ville en matière d'amélioration et d'entretien des espaces publics existants sera concrétisée par la création de petits espaces de proximité (placettes, squares, ...) à l'échelle des quartiers et par la mise en œuvre de mobiliers (potelets, barrières, bornes basses) afin de libérer les trottoirs pour les piétons.

➤ **LA VIE EN SOCIÉTÉ**

- **LA PETITE ENFANCE**

La petite enfance et la famille sont des axes qui ont été réaffirmés comme prioritaires de la politique municipale. La Ville s'est ainsi fixée pour objectif d'aider les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale et de garantir aux enfants un accueil de qualité, sûr et favorisant leur épanouissement.

Pour satisfaire cet objectif, Bordeaux propose un large éventail de structures d'accueil des jeunes enfants. Qu'il s'agisse des crèches collectives, familiales, associatives ou des assistantes maternelles indépendantes, l'offre se veut à la fois diverse et complémentaire.

En outre, dans le cadre du projet urbain, les quartiers se transforment et de nouveaux habitants arrivent. Tout l'enjeu pour Bordeaux consiste à anticiper les besoins émergents dans les quartiers et dans les nouveaux quartiers en mutations.

Nos objectifs :

- ▶ faciliter l'accès des familles aux différents modes d'accueil ;
- ▶ adapter l'offre d'accueil et de services aux besoins des familles ;
- ▶ conforter la qualité de l'accueil et des services rendus aux familles ;
- ▶ accroître le nombre d'enfants accueillis dans les structures petite enfance existantes ;
- ▶ développer une politique innovante d'accompagnement des familles, qui invente la métropole de demain et de soutien à la parentalité, qui favorise le lien social et la solidarité.

Les enjeux et actions 2015 :

- ▶ maintenir l'image d'une ville qui propose et organise des services de qualité ;
- ▶ maîtriser les dépenses consacrées au financement de la politique petite enfance et familles notamment l'investissement, la masse salariale et les subventions versées aux associations ;
- ▶ contenir le manque à gagner généré par les modifications de versement de la Prestation de Service Unique par la CAF au 1^{er} janvier 2015 ;
- ▶ augmenter le nombre de places d'accueil collectif ;
- ▶ rechercher et soutenir les solutions d'accueil innovantes alternatives à l'accueil en structure (ex. : maisons d'assistantes maternelles) ;
- ▶ poursuivre le travail entrepris sur l'accueil d'urgence afin de proposer une solution adaptée aux besoins des familles ;
- ▶ poursuivre la démarche de certification par l'AFNOR obtenue en juillet 2013, confirmée en 2014 et prenant fin en 2015 avec les derniers audits de maintien ;
- ▶ mettre en œuvre les préconisations issues de l'étude visant à valoriser l'accueil individuel en 2014 ;
- ▶ conforter et poursuivre le schéma de développement des lieux d'accueil enfants-parents entrepris en 2014 ;
- ▶ favoriser le développement et l'accompagnement des actions de soutien à la parentalité.

Des investissements pour mieux couvrir les besoins :

- ▶ ouverture de la crèche Détrois (60 places en janvier 2015) et de la crèche A. Thomas (60 places en mai 2015) ;
- ▶ démarrage des travaux de la crèche du Grand Parc pour une ouverture en janvier 2016 (60 places) ;
- ▶ acquisition d'appartements en VEFA pour la création de 2 Maisons d'assistantes maternelles pour une ouverture en 2016 (2 fois 12 places) ;
- ▶ poursuite des travaux pour la création de la crèche des Bassins à Flots Chartrons (60 places en 2016) ;
- ▶ poursuite du renouvellement des équipements des crèches et de l'entretien du patrimoine ;
- ▶ aide à la création de places : 8 places supplémentaires seront créées par l'association AGEAC CSF sur l'établissement rue Bras cassat et 16 places supplémentaires par l'association APIMI avec une extension de l'établissement rue Hortense.

• L'EDUCATION

La Ville poursuit 6 objectifs dans le domaine de l'éducation, dans le cadre de ses compétences, mais aussi en accompagnement de l'action éducative poursuivie par l'Education nationale :

- ▶ mettre à disposition des enfants des locaux de qualité, qu'il s'agisse du patrimoine existant ou des écoles à construire notamment dans les nouveaux quartiers ;
- ▶ favoriser l'accessibilité des locaux aux personnes porteuses de handicap ;
- ▶ poursuivre l'adaptation et la valorisation de l'offre d'actions éducatives et pédagogiques de la Ville, dans le cadre du partenariat avec l'Education nationale ;
- ▶ développer les nouvelles technologies dans les écoles ;
- ▶ accroître les propositions d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- ▶ développer l'accessibilité des services à destination des familles (restauration, garderies, ...).

La constante progression, observée ces dernières années, du nombre d'enfants inscrits dans les écoles et fréquentant notamment la restauration scolaire continue. Cette progression est appelée à se poursuivre, comme l'indiquent les études prospectives des effectifs scolaires, dans les quartiers constitués et du fait de la mise en œuvre du Projet Urbain avec l'émergence de nouveaux quartiers (Berges du Lac, Bassins à Flot, Brazza, OIN, Bastide-Niel,..).

13 550 enfants fréquentaient les écoles de la Ville en 1995. Ce sont près de 15 800 écoliers qui sont accueillis à cette rentrée 2014/2015, avec 12 classes supplémentaires, créées à la dernière rentrée : 11 élémentaires et une maternelle. Les prévisions de croissance démographique font apparaître aujourd'hui, sur les 15 ans à venir, un besoin équivalent à un nouveau groupe scolaire par an.

L'objectif d'accueil de tous les enfants à la restauration scolaire est atteint, la Ville mettant en œuvre les importants moyens nécessaires, en personnel, en locaux, et en matériel. L'attente des familles a fortement progressé : 77 % des enfants fréquentaient la restauration scolaire en 1995. Depuis la rentrée 2012, toutes les demandes sont prises en compte et aujourd'hui, 96 % des enfants sont ainsi accueillis.

L'ensemble des travaux menés sur le patrimoine scolaire intègre les objectifs de développement durable et de haute qualité environnementale : un effort est apporté aux travaux d'économie d'énergie, afin d'améliorer le confort thermique et de diminuer les consommations. Les fiches de suivi informatisé des demandes d'intervention et de travaux mises en place permettent d'informer et d'associer les directeurs d'école ainsi que les élus représentant la Ville dans les conseils d'école, aux projets et réalisations des travaux.

Sur le fondement de projets lancés par les écoles, l'aménagement de jardins pédagogiques sera poursuivi. Les déplacements doux seront encouragés en recherchant des possibilités de stationnement pour les vélos dans les écoles et sur le domaine public.

La convention éducative renouvelée en juillet 2012, pour 3 ans, avec les services départementaux de l'éducation nationale, constitue le cadre d'intervention de la Ville pour soutenir les actions éducatives souhaitées par les enseignants.

Les moyens d'action éducative mis à disposition des écoles s'inscrivent dans une logique d'innovation. Depuis 2013, toutes les classes élémentaires volontaires ont été équipées de TNI (tableaux numériques interactifs), ou de vidéoprojecteur interactif (VPI).

Le projet d'environnement numérique de travail (ENT), en partenariat avec plusieurs communes de la CUB et l'Education Nationale, se poursuivra en 2015, tout comme l'étude d'évaluation scientifique sur les impacts et les usages des TNI, conduite par l'Université d'Artois, en partenariat avec l'Education Nationale et la Ville.

Le projet de déploiement de tablettes éducatives individuelles spécialement conçues pour l'enseignement primaire, entamé en 2014, sera également poursuivi en 2015.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, effective depuis septembre 2014, sera évaluée en 2015. Le projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville sera élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs au cours de cette même année.

- **LA JEUNESSE**

Cette politique territoriale va se poursuivre dans le cadre du troisième Contrat Enfance Jeunesse qui sera signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales en cours d'année pour les années 2015 à 2018. Précédé d'une phase de diagnostic de territoire et d'évaluation du précédent contrat, la contractualisation portera sur un schéma de développement des propositions d'accueil éducatif et de loisirs des enfants de 3 à 17 ans tout en s'appuyant sur l'analyse et l'évolution des demandes d'accueil et de garde des familles.

Il s'agit notamment de prendre en compte :

- la forte et continue croissance démographique ;
- l'évolution des comportements familiaux des familles nouvellement arrivées qui font très fortement appel à l'offre d'accueil proposée par la ville ;
- l'urbanisation continue de la Ville avec la livraison de nouveaux programmes de logements dans les quartiers Ginko et Bassins à Flots notamment.

La mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 a impacté très fortement les offres d'accueils et de loisirs tant dans leurs capacités, que dans leurs horaires et contenus.

Pour satisfaire les attentes des familles, les capacités d'accueil ont été augmentées de 820 places les mercredis après midi et 488 places d'accueil ont été créées les mercredis pour les enfants bordelais scolarisés dans les écoles privées.

Les mercredis après-midis, 4 440 places d'accueil en Centres de Loisirs pour les enfants scolarisés dans le public sont proposées ainsi que 5 145 places d'accueil des enfants après leur journée de classe à 16h.

Les nouvelles activités péri éducatives organisées par la Ville et mises en œuvre par des associations demandent le concours de 76 animateurs par jour en maternelle et 200 par jour en élémentaire. C'est l'encadrement nécessaire pour offrir gratuitement à tous les écoliers des écoles publiques bordelaises des animations d'éveil et de découverte dans des domaines variés, deux fois 45 minutes par semaine en maternelle et une fois 2h par semaine en élémentaire. Ce module de deux heures un après-midi par semaine, permet aux enfants de pratiquer des activités en dehors des écoles dans les structures d'animation associatives de quartier mais également dans les équipements municipaux.

L'évaluation du dispositif retenu par la Ville pour accompagner la réforme des temps scolaires de l'enfant qui débutera en novembre permettra au cours du troisième trimestre 2015 de le faire évoluer en tenant compte des préconisations partagées par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, les parents, le corps enseignant, les associations partenaires et les services municipaux.

La recherche d'une cohérence d'intervention sur les temps scolaires et périscolaires qui s'impose à tous s'inscrira naturellement dans le Projet Educatif de Bordeaux.

La politique en direction des 12/17 ans, traduite en objectifs, a fait l'objet d'un appel à projets adressé aux associations Jeunesse pour la mise en œuvre d'actions dès 2013. Ces actions seront poursuivies et donneront lieu à une évaluation partagée dans le cadre des rencontres territoriales de bilan du Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014 au cours du premier trimestre 2015.

La Ville poursuivra son engagement en faveur des jeunes en prenant appui sur un nouveau support numérique et renforcera les initiatives devenues pérennes comme la Carte jeunes et le prix « AJC ». Cet outil vise également à enrichir l'information dédiée aux 16/25 ans ainsi que leur participation qui reste le maître-mot de la démarche.

- **LE DEVELOPPEMENT SPORTIF**

Cette politique sportive se structure au travers de trois secteurs d'intervention que sont les équipements sportifs structurants, le sport éducatif et de loisirs, et le sport de haut niveau et performance.

Concernant les équipements sportifs structurants, 2015 verra la livraison du palais des sports réhabilité. Doté d'une capacité de 2500 places, il permettra d'accueillir les entraînements et compétitions des meilleurs clubs de sports collectifs du territoire (basket-ball, volley-ball), mais remplira également une mission de proximité avec l'accueil des établissements scolaires pour la pratique de l'EPS.

La salle Jean Dauguet bénéficiera d'un nouveau sol sportif et le stade Chaban-Delmas recevra la totalité des matchs de rugby de l'Union Bordeaux Bègles à partir de l'été 2015 suite au départ du Football club des girondins de Bordeaux vers le nouveau stade.

Cet équipement, livré en avril 2015, sera inauguré le 23 mai. Il accueillera de grandes compétitions comme l'UEFA EURO 2016 de football. Conçu par Herzog et de Meuron, ce projet répond aux exigences de sécurité, de respect de la réglementation, d'accessibilité, de fluidité, de modularité. Avec plus de 42 000 places, le nouveau stade offrira aux joueurs comme aux spectateurs un cadre exceptionnel et un confort remarquable.

Dans le domaine du Sport éducatif et de loisirs, et concernant spécifiquement la construction des équipements, une des priorités de la Ville sera de lancer les études permettant la réouverture de la piscine Galin. La plage du Lac va également faire l'objet d'importants travaux de terrassement afin d'améliorer la sécurité du site, grâce à une extension et un reprofilage de la baignade et en particulier du petit bain.

La Ville développera un programme spécifique d'animation sportive de la cité au travers d'une politique d'animation événementielle (principalement quai des sports et plage du Lac), des animations sports pour tous, dont le parc des sports Saint Michel et le skate parc des Chartrons.

Dans le domaine du sport de haut niveau et performance, 2015 sera une année riche en grands événements avec notamment l'accueil pour la deuxième fois du départ de la Solitaire du Figaro en mai.

Le marathon de Bordeaux Métropole sera pour la première fois organisé le 18 avril 2015 par la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine, future métropole, qui en a confié la mise œuvre à la Ville de Bordeaux. Au cœur de la zone reconnue au patrimoine mondial de l'humanité en 2007 par l'UNESCO et à destination de châteaux prestigieux, cet événement sportif se veut exceptionnel, exclusif et de grande qualité. Il sera le premier Marathon de nuit organisé en France. Le parcours atypique et qualitatif qui sillonnera les plus beaux ensembles architecturaux de la ville illuminés spécifiquement pour l'occasion, et se rendra jusqu'aux plus prestigieux domaines viticoles de la Métropole, n'aura pas d'équivalent en France.

Les conventions de partenariat avec les clubs de haut niveau seront renouvelées en 2015, sur une base réduite correspondant à l'arrêt des activités de l'équipe professionnelle des Girondins Hand ball, et la fin des subventions accordées au club de football des Girondins de Bordeaux compte tenu des nouvelles relations contractuelles avec la ville au travers de la mise en service du nouveau stade.

- **LA POLITIQUE SOCIALE**

En matière de politique sociale, les enjeux principaux en 2015 porteront sur :

- la mise en œuvre opérationnelle du Pacte de cohésion sociale et territoriale et sa déclinaison dans les 8 quartiers de Bordeaux ;
- la mise en place d'une politique ambitieuse en direction de tous les Séniors autour du « Bien vieillir chez soi » qui se concrétisera notamment par l'obtention du label « Ville amie des Aînés » et la poursuite de la restructuration des RPA et des clubs séniors ;
- Une nouvelle impulsion donnée aux opérations de promotion de la santé et d'accessibilité.

La Ville souhaite donner, dès 2015, une impulsion nouvelle et une meilleure lisibilité aux actions qu'elle coordonne ou met en œuvre directement dans le domaine de la santé et de l'accessibilité au travers de la création d'une délégation spécifique au sein de la nouvelle direction générale des Solidarités et de la Citoyenneté.

- Se doter d'une vraie ambition dans le champ de l'innovation sociale sans oublier la poursuite de ses actions dans le domaine de la promotion de l'égalité.

Le Développement social et urbain

En 2015, la cohésion sociale et territoriale sera l'axe fort de la Ville de Bordeaux et se déclinera selon différentes modalités.

Pour cela, la Ville élabore, sur un mode participatif, à l'échelle de la ville, le pacte de cohésion sociale et territorial. Articulé autour de 5 axes, il propose une dynamique collective pour inventer de nouveaux modèles d'intervention à destination de tous les bordelais, et en particulier des plus fragiles.

Les 5 axes :

- santé, bien-être et sécurité écologique ;
- éducation, savoirs et culture ;
- s'insérer économiquement et/ou en tant que citoyen actif ;
- habiter la ville, partager la vie ;
- tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations.

La Ville va organiser, à partir d'un travail avec les commissions permanentes, les acteurs de terrain et les habitants, une déclinaison de ce pacte sur les 8 quartiers de la ville.

La vision programmatique ainsi construite, proposera une grille de lecture commune, à la fois thématique et territorialisée et donnera lieu à un appel à projets « innovation sociale » permettant de flécher des moyens en direction des actions s'inscrivant dans cette logique.

En parallèle avec ce chantier, la Ville concrétisera la mise en œuvre de dispositifs qu'elle porte, ou bien qui s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique de la ville.

L'animation et la mobilisation du partenariat tant institutionnel que local, devra s'effectuer dans un contexte financier tendu, la réforme de la géographie prioritaire étant venue réduire de façon significative les périmètres des quartiers concernés.

La promotion de la santé et de l'accessibilité à la cité

L'action de la Ville visera à fédérer l'ensemble des projets sur le champ de la santé, à partir notamment des 4 objectifs prioritaires définis en décembre 2013 dans le cadre du contrat local de santé (CLS) conclu avec l'Agence régionale de Santé (ARS), le CCAS de Bordeaux, la Préfecture de Région, le Conseil Général de la Gironde, la CPAM, l'Education nationale et le CHU de Bordeaux :

- ▶ développer la prévention à tous les âges ;
- ▶ améliorer les parcours de santé ;
- ▶ accompagner les publics fragiles ;
- ▶ aménager un cadre de vie favorable à la santé.

Ces objectifs doivent concourir à une meilleure préservation de l'autonomie des personnes en situation de dépendance.

Les actions initiées ou conduites par les différents partenaires et services de la Ville s'inscriront sur 6 axes :

- ▶ développer la prévention en direction des enfants et des jeunes, et soutenir la parentalité ;
- ▶ promouvoir le bien vieillir ;
- ▶ aller au devant et accompagner les plus vulnérables ;
- ▶ aménager des cadres de vie favorables à la santé ;
- ▶ renforcer les réseaux d'acteurs autour des enjeux de santé mentale ;
- ▶ animer le contrat local de santé et produire une observation en santé soucieuse des spécificités socio-spatiales.

Par ailleurs, la Ville œuvrera pour l'accessibilité de tous à la cité.

La mission handicap a pour objectifs pluriannuels de :

- ▶ développer l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public ;
- ▶ favoriser l'accessibilité aux sports, aux loisirs, à la vie culturelle. En 2015, participer au développement de l'accueil de loisirs pour les enfants handicapés et lancer les études d'opportunité pour la mise en place d'un Pass handicap comprenant une offre privilégiée aux personnes handicapées.-SANTÉ et Accessibilité ;
- ▶ favoriser l'emploi des personnes handicapées ;
- ▶ mener des actions de concertation avec les associations du conseil ville et handicaps,
- ▶ mener des actions de communication et de sensibilisation ;

Le schéma directeur d'accessibilité pour la période 2015/2021 sera poursuivi dans le cadre des textes réglementaires instituant une démarche de contractualisation pour l'accessibilité programmée des établissements.

Les seniors

La Ville et son CCAS poursuivront en 2015 le développement de l'offre de services auprès des jeunes seniors et des plus âgés, avec pour ambition de leur donner toute leur place. La création d'une nouvelle Direction des Générations Séniors et de l'Autonomie avec la mutualisation des moyens de la Ville et du CCAS se veut le fer de lance de cette ambition.

Afin de mieux répondre aux attentes de nos aînés, le Pass seniors, lancé en 2013, poursuivra son essor avec plus de 11 000 Pass distribués à ce jour.

En 2015, le programme de réhabilitation des résidences pour personnes âgées des clubs seniors sera poursuivi. Ainsi, après les très prochaines livraisons d'Achard et de Dubourdieu, seront engagés les programmes de Bonnefin, Alfred Smith, Billaudel et Notre Temps. Par ailleurs, la rénovation des clubs seniors A. Barraud, Albert 1er et Vilaris permettra d'intégrer la mise aux normes des cuisines, les accès aux personnes à mobilité réduite et l'amélioration des espaces de vie et d'accueil.

Pour ce qui concerne les EHPAD, l'objectif sera de travailler à l'obtention pour les tutelles d'un renforcement de l'offre de lits notamment sur la rive droite, d'optimiser le fonctionnement des deux établissements gérés par le CCAS (Maryse Bastié et La Clairière de Lussy) et d'accompagner la montée en puissance de l'établissement faisant l'objet d'une délégation de service public sur le Grand Parc (Petit Trianon).

Enfin, l'accompagnement du bien vieillir chez soi, porté notamment par le CLIC et le service du portage des repas, connaîtra un nouveau développement avec la mise en place d'une Coordination Territoriale d'Appui pour l'accès au soin des personnes âgées (PAERPA). L'ensemble de ces démarches sera développé en transversalité avec la récente décision de faire adhérer Bordeaux au réseau OMS « ville amie des aînés ».

L'action sociale menée par le CCAS en faveur de l'accompagnement des publics en difficulté

Les missions du CCAS s'inscriront désormais dans le Pacte de cohésion sociale et territoriale qui soutient, notamment, les actions en faveur des publics les plus démunis et les personnes âgées. L'Analyse des Besoins Sociaux qui la sous-tend permet d'abonder une plateforme d'indicateurs pour la Ville, désormais déclinés par quartiers.

Cette offre de services continue d'évoluer, avec la mise en place de plateformes rénovées d'accès aux droits (Point Info Logement, santé et soins, avec l'accès à la complémentaire santé....) et l'accompagnement des jeunes en très grande difficulté (le PLAJE) en lien avec la récente Maison des Adolescents.

L'humanisation du Centre d'Hébergement Leydet-S. Noailles, qui vise à l'amélioration et l'adaptation de l'accueil, de l'hébergement et des prestations aux besoins des publics les plus fragiles, se poursuit conformément au projet arrêté au printemps 2012 dans le respect du contrat de Retour à l'Equilibre Financier (CREF) avec un engagement contractuel de l'Etat et de la Ville. Les travaux d'Humanisation seront terminés au premier semestre 2015.

Enfin, dans le cadre de la politique de soutien aux familles, le Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Famille (CAAF) fait également l'objet d'une amélioration de ses conditions d'accueil. Après la restructuration complète du Multi-accueil en 2013, le Repos Maternel engage une rénovation lourde de ses infrastructures. Les travaux de modernisation et d'extension du bâtiment qui accueille les mères et leurs enfants débuteront en 2015. Pour sa part, le site du Foyer Maternel rue des Doves à Bordeaux, qui accueille également une structure de petite enfance municipale, doit faire l'objet d'une importante requalification.

L'Innovation sociale et la promotion de l'égalité

La délégation innovation sociale et promotion de l'égalité rattachée à la direction générale des solidarités et de la citoyenneté, mise en place en octobre 2014, est conçue comme un laboratoire d'idées ayant pour mission principale de conduire une démarche globale sur le territoire, en mobilisant l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et transversaux. Ses objectifs pluriannuels seront à définir en cohérence avec le Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Pour l'année 2015, sa programmation se construira à partir de l'analyse des besoins sociaux, et de l'initiative phare de la stratégie « Europe 2020 ».

La mission « promotion de l'égalité » met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations. Elle mobilise les expertises nécessaires et concerté l'avis des acteurs associatifs, institutionnels et transversaux dans la complémentarité des instances du Cobade, du Conseil de la Diversité, du groupe Contact LGBT, de la Charte Egalité Femmes Hommes.

Pour 2015, la Ville poursuivra et valorisera les engagements pris en ce sens. L'accompagnement des associations dans leurs projets sera maintenu. Elle développera le mode participatif en interne de manière transversale et sur le territoire avec les acteurs associatifs et institutionnels. La Ville a pour objectif de se doter d'outils pertinents pour mesurer l'impact de sa politique d'égalité et de lutte contre les discriminations sur le territoire bordelais.

L'appel à projets « Bordeaux pour l'égalité » en direction des associations sera reconduit pour sa troisième édition.

Un Observatoire bordelais de l'égalité a été créé en octobre 2014, la remise des enquêtes est prévue en 2015.

Le travail mémoriel engagé depuis plusieurs années par la Ville sera poursuivi et des temps forts seront célébrés en concertation avec les actions associatives.

Le dialogue inter religieux sera également encouragé, les rencontres régulières avec les représentants des cultes dans le cadre de Bordeaux Partage continueront à être programmées, en priorité autour de la laïcité.

- **LA VIE ASSOCIATIVE**

La vie associative bordelaise est très dynamique : 6000 associations sont déclarées dont 4000 très actives sur le territoire communal et plus de 15 000 bénévoles œuvrent autour de multiples projets.

La Ville poursuit sa volonté d'optimiser, de dynamiser les services offerts et participe ainsi à la valorisation de l'initiative associative et à la promotion du bénévolat.

Le bâtiment de l'Athénée a pour vocation de devenir le lieu ressources pour les associations. C'est ainsi que la « salle associative » a été déplacée au 2^{ème} étage de l'Athénée Père Joseph Wresinski, au cœur des services afin de développer plus de proximité. Elle a été entièrement rénovée et la fréquentation importante encourage au développement. Cet espace « ressources » offre en effet aux associations un lieu de rencontres et d'échanges mais aussi un accès à des ressources matérielles comme une photocopieuse ou une connexion internet gratuite.

Fin d'année 2014 - début 2015, la « plateforme de l'engagement » (format numérique en cours de développement) facilitera la mise en relation associations/ bénévoles : engagement de façon pérenne par le biais du « programme de bénévoles » mais aussi de façon ponctuelle par le biais du « programme de volontaires » permettant à chacun de s'investir selon ses disponibilités et compétences. La mise à disposition de salles municipales (50) dans les huit quartiers sera poursuivie.

Un café associatif sera également proposé une fois par trimestre afin de favoriser les synergies associatives en conviant à ces temps d'échanges des partenaires institutionnels et /ou mécènes.

Le programme d'ateliers de formation théoriques et pratiques, dédié aux bénévoles associatifs sera enrichi de formations proposées 2 fois par mois.

Dans le domaine événementiel, la Ville organisera Cap associations, les pique-niques de quartier, la journée mondiale du bénévolat, la conférence de la vie associative dans un souci constant de renouvellement de l'offre apportée aux bordelais.

Concernant « la Halle des Doves », en 2013, une charte a été signée entre le collectif associatif et la Ville de Bordeaux avec pour ambition de rappeler les valeurs partagées entre les deux parties.

Fin 2014, sera rédigée une convention qui fixera les termes de la co-gestion de cet équipement avec une ouverture du Marché des Doves prévue pour le mois de mai 2015.

► LE DEVELOPPEMENT CULTUREL

La Ville de Bordeaux entend poursuivre et développer une ambition forte en matière culturelle.

Pour la mettre en œuvre, la Ville devra s'appuyer sur ses atouts, faire preuve d'audace et privilégier une méthode collective. C'est du dialogue entre l'impulsion politique et la totale liberté de création laissée aux acteurs que naît la politique culturelle.

La mise en œuvre de ces nouvelles orientations se fera au regard des moyens financiers disponibles et à l'échelle essentiellement de deux territoires pertinents :

- Les quartiers ;
- La future Métropole : les coopérations doivent aussi être facilitées de façon pragmatique, en fonction des complémentarités et des forces de chacun.

Il est donc devenu primordial d'anticiper le changement d'échelle territoriale en lançant, dès aujourd'hui, une réflexion avec les collectivités partenaires sur la question des lignes de force de notre territoire et des moyens d'être, demain encore, plus forts ensemble.

- **DES FONDATIONS SOLIDES POUR DES RESULTATS INDISPUTABLES**

En mettant des moyens au service des acteurs culturels et en favorisant les synergies entre les initiatives et entre les territoires, la Ville a accompagné l'émergence d'un réseau de coopération pleinement opérationnel.

Les précédents mandats ont ainsi permis :

- **de faire émerger une dynamique partenariale au quotidien** : avec les établissements municipaux mais également avec les acteurs du territoire, privés ou publics, et les collectivités partenaires
- **de développer l'action culturelle au travers de plusieurs priorités**
 - **le patrimoine** qui est le vecteur culturel le plus immédiat de la Ville
 - **la structuration du secteur artistique** : de la conception jusqu'à la création et la diffusion
 - **un soutien accru à la création** et au rayonnement international
 - **un maillage de lieux au plus près des citoyens** : nouveaux équipements mais aussi rencontre des publics hors les murs et développement de l'accès et des services à distance

Les résultats :

Une reconnaissance nationale et internationale (2 ou 3^{ième} dans les classements nationaux) : la visibilité de la politique culturelle dans les réseaux d'influence professionnels en France et à l'international, ainsi que dans les médias, s'est fortement accrue (depuis 2008, 500 journalistes nationaux et internationaux ont fait le déplacement) de même que la fréquentation, témoignant de la qualité des propositions.

Cette reconnaissance s'est faite au bénéfice des artistes avec une lisibilité d'ensemble qui renforce chacune des entités. Par des collaborations diverses, artistes et institutions alimentent un cercle vertueux qui contribue au succès d'une politique culturelle.

Forte de ses acquis, d'une méthode et de résultats probants, la Ville de Bordeaux est en mesure de relever les défis qui se présentent. Aussi, doit-elle, pour aider le secteur culturel à faire face aux bouleversements actuels, définir de nouvelles priorités.

• **CRISES ET MUTATIONS : NOTRE HORIZON**

- **une crise financière** : repli des dotations de l'Etat, des collectivités partenaires sur leurs compétences obligatoires, du mécénat culturel et des dispositifs nationaux d'aide à l'emploi culturel ;
- **une transformation des usages et des modèles** : montée en puissance du numérique des modèles d'action culturelle transversaux et collaboratifs, croisement des disciplines artistiques...
- **une réforme territoriale** qui vient bouleverser la configuration du dialogue partenarial et oblige à de nouvelles modalités de gouvernance ;
- **une crise sociétale et identitaire** : chômage, illettrisme, tensions identitaires...

Il y a donc urgence à réinterroger notre cadre d'intervention pour sauvegarder les fondements de l'offre culturelle bordelaise et développer de nouveaux projets. Pour répondre à ce double objectif, la Ville de Bordeaux fait le choix de se doter d'une feuille de route stratégique : le Document d'Orientation Culturelle qui sera réinterrogé régulièrement tout au long du mandat.

• **VERS UN DOCUMENT D'ORIENTATION CULTURELLE**

Bordeaux et sa Métropole peuvent s'appuyer sur les nombreuses transformations en cours : triplement du *Fonds d'Aide à la Création*, arrivée d'une dizaine de nouveaux équipements culturels et augmentation de la population avec une attractivité accrue pour les travailleurs créatifs.

Bordeaux doit s'appuyer sur ses fondements (connaissance du territoire, expertise et ingénierie, outils existants à disposition des acteurs culturels et pratiques du partenariat) pour initier des collaborations nouvelles qui s'inscrivent dans une logique de solidarité territoriale.

La méthode : faire ensemble

- Refonder notre dialogue avec les acteurs pour bâtir une politique culturelle partagée : un Conseil Consultatif des Acteurs Culturels sera créé pour suivre la mise en œuvre du DOC, ce sera une instance de dialogue avec les acteurs culturels afin de les associer à la politique municipale. Un débat d'orientation culturelle aura lieu annuellement.

- Repenser le cadre de coopération : la fragilisation du secteur, tout comme l'exigence d'une gouvernance culturelle territoriale doit amener la Ville à revoir les logiques partenariales dans une logique plus horizontale que verticale, que ce soit sur la question de la coopération territoriale ou sur celle de la transversalité entre politiques publiques. L'offre culturelle des autres communes constitue un vivier naturel pour de nouveaux partenariats, à l'échelle des projets et dans un intérêt partagé. S'il n'est pas envisagé que la culture devienne l'apanage exclusif de la Métropole, le cadre offert par cette dernière doit nous amener à repenser le contour de notre cadre d'intervention autour de trois scénarios : transferts, mutualisations ou mises en réseau. La Ville proposera le transfert d'équipements culturels d'intérêt métropolitain en fonction des critères retenus.

La bonne interaction à trouver entre ces trois échelles territoriales (métropolitaine, intercommunale et communale) sera l'un des enjeux majeurs de nos politiques culturelles à l'heure de la création de la Métropole.

Donner l'envie de Culture à tous

Les quartiers seront au cœur du projet culturel : la collaboration entre le secteur culturel et le secteur social doit devenir davantage qu'une pratique, un réflexe. Le cadre de travail posé par le Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale permettra d'aller beaucoup plus loin et de porter une attention plus appuyée au secteur à mi-chemin entre le culturel et le social.

Pour ce faire, deux priorités sont à développer :

- un maillage culturel encore plus fin à « tricoter » avec les quartiers en accompagnant plus fortement les structures de proximité, en développant les lieux de création et de diffusion dans tous les quartiers et en favorisant l'existence de temps culturels et conviviaux ;
- une structuration et une valorisation des pratiques amateurs.

L'offre devra s'adapter aux nouvelles temporalités urbaines et au mode de vie des familles : tarification ciblée, amplitudes d'ouvertures mieux adaptées, amélioration de l'accueil par la création de lieux de convivialité, renforcement de l'accessibilité des lieux...

L'art dans l'espace public sera développé : la commande d'œuvres d'art pour l'espace public sera développée et accompagnée fortement, que ce soit en matière d'ingénierie technique ou de médiation. Dans le même esprit, la politique audiovisuelle menée par *l'Opéra de Bordeaux* permettra de proposer des retransmissions sur grand écran, dans l'espace public ou privé et les cultures urbaines seront mieux valorisées.

Une attention particulière sera portée à l'apprentissage et la pratique dès le plus jeune âge car la Ville souhaite développer une politique d'éducation artistique et culturelle ambitieuse. Le succès de l'organisation de l'offre culturelle au sein des activités péri-éducatives issues de la réforme des rythmes scolaires ou bien encore la quarantaine de partenaires culturels privés ou publics autour du dispositif de la *Carte jeunes* sont des exemples parlants de la capacité de la collectivité à travailler en transversalité. Ces propositions vont être développées en 2015 et s'ajouteront aux actions éducatives des musées. L'ouverture, en 2014, de Bordeaux Patrimoine Mondial (plus de 40 000 entrées en six mois de fréquentation) et la mise en place des ateliers pédagogiques à l'automne 2014 vont permettre aux plus jeunes de découvrir le patrimoine de la Ville.

Les outils existants seront confortés et ouverts aux amateurs comme aux professionnels : outils de création et de diffusion pour les arts de la scène ou lieux de répétition pour les musiciens. La Ville initiera un « Schéma directeur de la lecture publique et de la politique du livre » et renforcera l'inscription des bibliothèques au sein du tissu urbain par l'essaimage des bibliothèques éphémères (*biblio-plage en 2015*) ou par le développement d'espaces de lecture dans des lieux publics. Elle accentuera encore la dynamique numérique de sa politique de développement grâce à la labellisation *Bibliothèque Numérique de Référence*.

Favoriser la création et l'innovation

- En accompagnant la création pour continuer de transformer la Ville : pérennisation du *Fonds d'aide à la création*, poursuite de l'accompagnement logistique et en expertise des acteurs mais également soutien aux scènes impliquées sur l'émergence (*Manufacture Atlantique, Glob Théâtre...*), installation de la fabrique culturelle des magasins sud de la caserne Niel, extension de la *Rock School Barbey*, programme de soutien au logement-atelier....

- En engageant une dynamique collective au profit de pôles d'excellence dans une logique de complémentarité et indépendamment des frontières administratives ou identitaires : le cirque à Bègles, la photographie à Mérignac, un campus artistique dans le quartier Sainte-Croix... Le contexte financier public rend d'autant plus nécessaire un plan de développement concerté à l'échelle métropolitaine pour assurer la pérennité de plusieurs théâtres bordelais subventionnés, .

- En établissant des relations plus approfondies avec les acteurs privés de la culture (*galeries d'art, cinémas, labels indépendants de production de musique, maisons d'édition, librairies...*)

- En prenant mieux en compte l'existence d'une vie culturelle nocturne dynamique à Bordeaux : création d'États Généraux de la Nuit à Bordeaux

Renforcer encore attractivité et rayonnement

- **En poursuivant une politique d'investissements structurants** : livraison en 2015 du nouveau bâtiment des Archives municipales, achèvement des travaux de rénovation du Théâtre la Lucarne , de la Halle des Douves, poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour les chantiers de construction d'une médiathèque à Caudéran et de la réhabilitation de la salle des fêtes du Grand Parc et poursuite des travaux d'embellissement du théâtre de la Pergola. L'année 2015 sera l'année du lancement du chantier dans le Jardin Public des travaux de rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle (ouverture 2017). Elle marquera aussi l'amorce du projet scientifique et muséographique de la rénovation des nouvelles salles XX^e au Musée d'Aquitaine (travaux 2016-2017).

Les opérations patrimoniales prévues en 2015 sont l'achèvement de la tranche en cours des travaux sur la Bourse du travail, la remise en peinture de la grue portuaire Wellman, récemment protégée au titre des Monuments historiques, la restauration de la statue de Saint Jacques de l'église Saint-Michel, le lancement d'études et diagnostics avant travaux pour la fontaine et la croix de cimetière de la Place Saint-Projet, pour les chapelles intérieures de l'église Saint-Michel, pour la restauration intérieure de l'église Saint Pierre et pour la restauration de la sacristie de l'église Saint-Seurin. Des travaux sont également prévus pour la poursuite des travaux de sécurité et de grosses réparations des édifices patrimoniaux parmi lesquels la couverture de l'église Saint-Rémi de Bacalan.

Des travaux de mise aux normes des équipements de sécurité ainsi que la réfection du toit de l'annexe, suite aux intempéries du mois de juillet 2013, seront engagés à la Base sous-marine.

- **En impulsant une politique événementielle ambitieuse et fédératrice** : un travail autour d'une politique événementielle « effervescente », menée en lien avec toutes les communes, confortera le rayonnement international de Bordeaux Métropole ainsi que son image dynamique et créative : la Ville continuera de soutenir les événements rayonnants et ceux qui paraissent les plus prometteurs et de structurer le volet culturel d'*Agora* et des Fêtes du Vin et du Fleuve comme celui de la *Semaine Digitale*. *Novart* devra trouver un nouveau souffle métropolitain et le *Reggae Sun Ska* aura besoin de confirmer la pertinence du choix bordelais.

L'arrivée de la LGV en 2017 constitue une occasion unique de proposer un événement majeur qui imprègne tout le territoire métropolitain en association avec d'autres grandes villes françaises reliées par le rail.

- **En confortant des institutions ouvertes qui rayonnent** : le Musée des Arts décoratifs et du Design, après l'exposition prestigieuse autour du travail de l'artiste italien Andrea Branzi en 2014 proposera en 2015 une exposition consacrée à un artiste allemand de stature internationale, Ingo Maurer. Au Capc, une grande exposition sera consacrée, au printemps, à l'artiste chilien Alejandro Jodorowsky et une autre, à l'automne, à l'artiste portugaise Leonor Antunes. Le Musée des Beaux-arts présentera deux grandes expositions, une au printemps sur Bordeaux et l'Italie, et une exposition majeure à l'automne autour des Bacchanales. La naissance des nouvelles institutions seront accompagnées (Archives municipales, Muséum, Cité des Civilisations du Vin), les rénovations poursuivies (salles XX^e siècle du Musée d'Aquitaine), l'offre des institutions de culture scientifique structurées plus lisiblement. Le lancement et l'aménagement d'un Centre de Recherche et d'une Ecole de la médiation au Capc va impliquer la création d'un réseau avec plusieurs institutions internationales (à Bilbao, Londres, New York, Mexico...). Enfin, un formidable rendez-vous bordelais est prévu en janvier à Tokyo et en juin à Fukuoka où le Musée d'art Occidental de Tokyo prépare une grande exposition sur *Bordeaux Port de la Lune*, dans le cadre d'un co-commissariat avec le Musée des Beaux Arts, le Musée des Arts décoratifs et du Design, le Musée d'Aquitaine et le Capc. Cet événement est également préparé en concertation avec l'Office de Tourisme et la Cité des Civilisations du Vin.

- **En accompagnant le rayonnement des artistes bordelais** : co-commissariat de l'exposition consacrée à Bordeaux par le Musée d'Art Occidental, *tournée de Pygmalion en Asie qui devrait lancer le French May et ouvrir Vinexpo à Hong Kong en 2016...*

- **En renforçant la lisibilité des actions** : amélioration de la signalétique culturelle, création d'un « bordoscope », applications smartphone, billetteries en ligne...

➤ LA VIE DEMOCRATIQUE

- **DEMOCRATIE ET MEDIATION DE PROXIMITE COMME MOTEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE**

La réforme territoriale et ses impacts sur la territorialisation de la Ville constituent un élément de contexte majeur pour les années à venir.

La métropolisation va en effet nécessairement induire un bouleversement institutionnel et une évolution des pratiques dans lesquelles les mairies de quartier devront affirmer leur rôle d'interlocuteur privilégié auprès de l'utilisateur.

Afin d'accompagner au mieux cette transformation, une analyse préalable des services rendus à la population au regard des moyens alloués devra être menée.

Le dispositif de participation citoyenne fera également l'objet d'une étude consistant essentiellement en un état des lieux de la concertation : ses différentes pratiques, ses différentes formes, les directions de la Ville concernées, le rôle et les différents types d'intervention de la direction de la démocratie locale et de la participation citoyenne...

Un outil visant à suivre les réunions de concertation par quartier et par thème, sera mis en place : suivi et évaluation des dispositifs, préparation des bilans annuels.

Parallèlement et suite à la mise en place des nouvelles commissions permanentes, un programme de formation se poursuivra à destination des nouveaux conseillers de quartier.

Enfin, le guide des bonnes pratiques de la concertation réalisé en 2014 sera diffusé auprès des différentes directions de la Ville.

- **L'ACCUEIL ET LA CITOYENNETE**

L'objectif principal reste l'offre d'une prestation de qualité répondant aux attentes de la population, notamment en termes d'accueil, de réactivité, de simplification des démarches et d'accès aux droits.

L'extension de l'ouverture au public le samedi matin et l'instauration de rendez-vous pour les titres d'identité, le développement de la communication dématérialisée entre les administrés et le service, le démarrage de l'accueil général à la Cité Municipale et la mutualisation des moyens sur ce site présentent un ensemble de dispositions visant à la réduction des temps d'attente et l'accélération de la réponse aux administrés, garants de la certification Qualiville.

Les deux élections générales de 2015, départementales et régionales, selon la nouvelle configuration territoriale, seront accueillies par les 39 centres de vote et 134 bureaux.

Pour ce qui concerne la gestion des cimetières et le plan pluriannuel d'investissement, la campagne de sauvegarde du patrimoine funéraire du cimetière de La Chartreuse se poursuit et les crédits d'entretien pour les murs, les allées et l'entretien général seront pérennisés. Au cimetière Nord sont prévus la poursuite de la réfection du réseau d'assainissement et l'aménagement paysager de la série R rénovée. Au cimetière des Pins Francs, la réfection des allées principales est à l'étude.

➤ LA PREVENTION DES RISQUES ET LA TRANQUILLITE

- **LA PREVENTION DES RISQUES : UNE ARDENTE OBLIGATION AU SERVICE DE NOS CONCITOYENS**

Les services de proximité sont un vecteur de développement d'un climat urbain sûr et apaisé.

La mise en place d'une organisation en capacité de se saisir de tout désordre sur l'espace public et d'y apporter une réponse constitue le socle de la politique de proximité qui s'est progressivement mise en place au cours du précédent mandat.

Cette organisation a connu des adaptations et ajustements afin d'apporter une plus value dans le traitement des demandes des habitants et usagers.

Le regroupement des équipes en charge des questions d'hygiène et de santé, de sécurité des bâtiments et de sécurité civile, constitue un des axes d'amélioration mis en œuvre.

Le déploiement de cette nouvelle organisation validée en juillet 2014 a débuté dès l'installation des services à la Cité Municipale et se poursuivra tout au long de l'année 2015.

Parallèlement, les services municipaux et communautaires travaillent à la métropolisation des services d'hygiène et de sécurité.

L'objectif est d'organiser le transfert vers la métropole d'une unité opérationnelle couvrant les compétences et pouvoirs décrits dans les lois ALUR et MAPTAM et procéder à la mutualisation des compétences exercées au sein d'un service commun en termes de salubrité publique, sécurité incendie et sécurité civile.

La Ville de Bordeaux, en partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS), s'est engagée dans l'élaboration du contrat local de santé (CLS). L'objectif est de favoriser l'articulation entre le projet régional de santé et les dynamiques locales existantes dans un souci d'amélioration de la santé des Bordelais.

Le CLS se déroulera sur 3 ans et se déclinera en 5 grandes thématiques :

- bruit et aménagement urbain ;
- mieux partager l'information en matière d'habitat indigne ;
- prévention air intérieur ;
- renforcer le réseau des partenaires de la lutte contre l'habitat indigne prévenir les risques infectieux.

- **LA TRANQUILLITE PUBLIQUE CORROLAIRE INDISPENSABLE DE LA PROXIMITE**

Face au désengagement croissant de la police nationale sur les problématiques de proximité, la police municipale doit adapter en permanence son organisation afin de répondre aux objectifs de la Ville en matière de tranquillité publique.

Cette tendance s'accroît avec l'afflux touristique grandissant et un programme ambitieux d'événements festifs d'envergure. L'émergence de nouveaux quartiers confirme en outre la nécessité de s'interroger sur l'adaptation des moyens à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Grâce à un travail collaboratif qui porte ses fruits tant en interne qu'avec les partenaires institutionnels de la Ville, la lutte contre les nuisances urbaines et en particulier les nuisances liées à la vie nocturne n'a cessé de progresser.

En 2015, forte de cette dynamique, la Ville accentuera la surveillance des débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisation excessive sur la voie publique.

Elle renforcera également les actions concertées avec les différents acteurs sociaux pour lutter contre la précarisation des populations marginales.

L'extension de la vidéo protection au cours des dernières années (29 caméras en 2009, 76 en 2014) a permis un véritable travail de prévention et a contribué à augmenter le taux d'élucidation des délits par la police nationale.

Afin de suivre cette évolution, il est nécessaire de déplacer dans un lieu plus adapté et de restructurer le centre de vidéo protection urbaine (CVPU) aujourd'hui en limite d'exploitation, faute de place et de moyens.

En matière de circulation, une refonte du contrôle d'accès de l'hyper centre en limitera l'entrée tout en laissant aux habitants une plus grande souplesse de déplacement au sein du périmètre contrôlé.

Cette mesure implique la suppression d'une partie des bornes du secteur et réduira en conséquence les frais très élevés de maintenance curative et préventive.

► LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ville se construit au regard du développement durable. Face à l'urgence climatique, rappelée par le 5^{ème} rapport du GIEC et dans le contexte national de l'adoption de la loi sur la transition énergétique, Bordeaux a adopté, dès septembre 2012, un second Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour la période 2012-2016.

Dans le cadre de la création de Bordeaux-Métropole, la Ville entend poursuivre, développer et mettre en œuvre la politique déclinée dans son PCET sur le territoire en 2015. Le premier semestre sera dédié à la refonte de son Agenda 21 et l'occasion de réaffirmer l'intégration des deux démarches en cohérence avec le projet urbain et le pacte de cohésion sociale et territoriale de la Ville.

Au croisement des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, notre recherche d'exemplarité sur le territoire en matière de construction, d'énergie, d'eau, d'entretien des espaces, trouvera de nouvelles occasions de s'affirmer en 2015.

La Ville poursuivra son rôle d'information, d'accompagnement et d'incitation à l'égard des bordelais. La vocation de la Maison éco citoyenne, qui s'affirme après 4 années d'existence, s'inscrit bien dans cette volonté de partager la construction d'une ville durable. La territorialisation de l'Agenda 21, notamment par la transposition vers d'autres quartiers d'expériences réussies (jardins partagés ou familiaux, rues végétalisées, ...), appuyée par davantage de commissions permanentes dédiées au développement durable va pouvoir se développer.

Plus précisément, dans le cadre de l'application des directives du Grenelle 2 et de l'adoption de la loi sur la transition énergétique et de l'application du Plan de Protection de l'Atmosphère, 5 axes vont structurer l'action de la Ville en matière de développement durable :

- ▶ assurer le pilotage, le suivi et l'évolution de l'Agenda 21 et son PCET ;
 - ▶ poursuivre la transposition des principes de développement durable au sein de la collectivité ;
 - ▶ mobiliser les Bordelais et les acteurs locaux en faveur des bonnes pratiques quotidiennes individuelles ou collectives de développement durable notamment grâce à la Maison éco citoyenne ;
 - ▶ renforcer et pérenniser la territorialisation de l'Agenda 21 dans les quartiers ;
 - ▶ promouvoir les engagements de la Ville auprès des institutions locales, nationales et des organismes internationaux.
- **ASSURER LE PILOTAGE, LE SUIVI ET L'EVOLUTION DE L'AGENDA 21 ET SON PCET EN COHERENCE AVEC LE PROJET URBAIN ET LE PACTE DE COHESION SOCIALE**
 - ▶ Poursuivre le déploiement des 38 actions du PCET 2012-2016, notamment pour que Bordeaux puisse prétendre au label européen gold Cit'ergie ;
 - ▶ Participer à la planification énergétique du territoire (ALEC & A'Urba), accompagner le développement des ENR (géothermie, biomasse, méthanisation ...)
 - ▶ Accompagner les projets d'aménagement urbain notamment de l'arc de développement durable (OIN, Brazza,...) ;
 - ▶ Etablir le nouveau plan d'action de l'Agenda 21 pour la période 2015 – 2020 et apporter les ajustements compatibles avec le PCET (bilan, objectifs, actions, mesures et indicateurs).

- **TRANSPOSER AU SEIN DE LA COLLECTIVITE LES PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ENSEMBLE DE SES MODES DE FONCTIONNEMENT ET A TOUTES SES MISSIONS**
 - ▶ Poursuivre et relancer la politique de maîtrise de la consommation d'eau (économie et substitution) au regard du rôle de la ressource en eau, en matière d'adaptation au changement climatique ;
 - ▶ Mettre en œuvre le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) ;
 - ▶ Poursuivre l'accompagnement des services municipaux et associer les agents aux projets destinés aux Bordelais ;
 - ▶ Etendre le rôle des correspondants énergie à celui d'ambassadeurs de la politique de développement durable de la Ville en s'appuyant sur l'expérience de la nouvelle Cité Municipale ;
 - ▶ Renforcer les actions de la collectivité dans le processus de labellisation Cit'ergie.
- **MOBILISER LES BORDELAIS ET LES ACTEURS LOCAUX EN FAVEUR DES BONNES PRATIQUES QUOTIDIENNES INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES DE DEVELOPPEMENT DURABLE NOTAMMENT GRACE A LA MAISON ECO CITOYENNE**
 - ▶ Renforcer les actions impulsées comme l'opération Familles à Energie Positive ;
 - ▶ Poursuivre l'action de proximité chez les familles bordelaises en créant des outils ludiques et incitatifs de mesures quantifiables des changements de comportement dans la vie quotidienne ;
 - ▶ Animer et coordonner le Club Climat Energie des Entreprises de Bordeaux afin de fédérer de nouveaux acteurs en 2015 ;
 - ▶ Donner au projet Car-à-pattes l'appui nécessaire à son essor et à sa pérennisation auprès de toutes les écoles de Bordeaux ;
 - ▶ Renforcer les partenariats avec les associations, dont le nombre a doublé au cours des 3 dernières années, afin de mener à bien les actions de terrain (Créaq, Petits débrouillards, Terre et Océan,...) ;
 - ▶ Contribuer activement à l'organisation des assises nationales de l'énergie (Bordeaux janvier 2015).
- **RENFORCER ET PERENNISER LA TERRITORIALISATION DE L'AGENDA 21 DANS LES QUARTIERS**
 - ▶ Poursuivre la territorialisation des actions dans les quartiers de la ville et en initier de nouvelles ;
 - ▶ Accompagner les travaux des commissions permanentes ;
 - ▶ Animer des ateliers ludiques et pratiques délocalisés sur les thèmes de la réduction des déchets, santé/nutrition, gaspillage alimentaire, consommation responsable, éco mobilité, éco gestes au quotidien, etc...
- **PROMOUVOIR LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE AUPRES DES INSTITUTIONS LOCALES, NATIONALES ET DES ORGANISMES INTERNATIONAUX**
 - ▶ S'inscrire dans le programme européen Horizon 2020 et en particulier l'appel à projet EE-10-2015 « Consumer engagement for sustainable energy » ;
 - ▶ Participer à des comités techniques (Plan de Protection de l'Atmosphère, logistique urbaine, projets d'aménagement de compétence communautaire, ...) ;

- ▶ Participer aux groupes de travail du Réseau des acheteurs aquitains, des PCET, Réseau des Agendas 21, Comité 21, Energies cités,...) ;
- ▶ Accompagner les actions de coopération à destination des villes jumelles (bilan carbone à Wuhan, eaux pluviales à Ouagadougou, « ceinture verte » à Bamako,.....).

▶ LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE

La proximité est indissociable de la notion de cadre de vie, de liberté, de déplacement, de qualité des espaces publics et de l'environnement.

- **LA PROPETE URBAINE : PREMIER SIGNE D'UNE BONNE MAINTENANCE DU DOMAINE PUBLIC**

La propreté urbaine obéit à une programmation avec des fréquences et des moyens adaptés selon les quartiers et les saisons.

Notre organisation répond à cette nécessité en concentrant les effectifs sur les zones à très forte fréquentation et en recourant aux contrats civiques et aux dispositifs d'insertion chaque fois que cela est possible. Par ailleurs, la Ville fait appel à des renforts saisonniers en fonction de la fréquentation touristique.

Dans la perspective de la métropolisation, la Ville et la CUB travaillent à un rapprochement des services de collecte et de nettoyage des rues comme axe d'amélioration du service rendu à moyens constants.

Par ailleurs, la Ville modernise son activité de propreté par la mise en place d'un nouvel outil de gestion. Une expérimentation sur capteurs embarqués, à des fins statistiques, sera notamment menée sur 2015.

Sur le plan de la gestion des déchets, le renouvellement du marché de collecte permettra une extension progressive de la collecte sélective (fermentescibles, papier,...) dans l'ensemble des bâtiments communaux et dans la limite des moyens alloués.

A ce titre, la Ville étudie les pistes d'économies possibles dans le cadre de la collecte des déchets verts et de certains marchés.

- **LA MAITRISE DU DOMAINE PUBLIC, SOURCE DE REGULATION DE TOUTE OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE, DE DEVELOPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOURCES DE RECETTES POUR LA VILLE**

Un important travail normatif mené au cours du dernier mandat a permis à la Ville d'améliorer sa maîtrise de l'occupation du domaine public (terrasses, marchés, étalages, forains, ambulants, travaux...). Cette remise à plat de la réglementation s'est accompagnée d'une structuration des missions et d'une revalorisation des tarifs.

Après 2 années de mise en œuvre, la Ville est aujourd'hui en mesure de dresser un bilan de l'adéquation de l'organisation aux besoins émergents :

- la présence des agents sur le terrain est-elle adaptée aux nouvelles habitudes de fréquentation de la Ville (affluence en fin de semaine et en soirée) ?
- le développement du nombre de terrasses, de marchés de plein air, pourra-t-il se poursuivre à moyens constants ?

Autant d'axes de réflexion à mener au cours du prochain mandat.

De ce point de vue, la mise à l'étude d'autres modes de gestion des marchés sera entreprise dans la perspective de création de nouveaux marchés. Une étude comparative des coûts en gestion interne et en gestion externalisée devra notamment être menée.

Des marges de progression existent encore en termes de recettes nouvelles. Dès 2015, des propositions de facturation des tournages de films, des flottes de livraison de scooters, des food-trucks, des véhicules de location devraient notamment permettre de financer ces services à coûts constants.

La lutte contre la prolifération des bacs à déchets s'intensifie avec la mise en place d'une nouvelle procédure coordonnée avec la CUB pour privilégier la facturation des incivilités plutôt que la verbalisation.

En matière de stationnement payant, depuis 2009, la Ville aura créé 4 000 places payantes qui améliorent les conditions de stationnement dans les zones concernées et génèrent des recettes importantes pour la Ville (plus de 5 M€ par an).

L'extension des zones payantes va se poursuivre en combinant la pose d'horodateurs et le développement des moyens de paiement dématérialisés (paiement par mobile) initié en 2014.

En outre, la dépenalisation du stationnement et la décentralisation du service public de stationnement qui entrera en vigueur au 1^{er} février 2016 aura pour effet, notamment, de remplacer l'amende de 17 euros pour non-paiement par une redevance dont la Ville fixera le montant.

L'année 2015 sera consacrée à la préparation de la mise œuvre de cette réforme qui peut devenir un précieux outil de la politique de mobilité.

- **GESTION ET MAINTIEN DU PATRIMOINE VERT**

L'aménagement progressif des grandes structures paysagères, épine dorsale du projet de Bordeaux 2030, se poursuit.

Dans un contexte d'extension des surfaces d'espaces verts (Ginko, Parc aux Angéliques, Jardin de la Porcelaine, espaces de compensation du nouveau Stade...), les principaux objectifs 2015 portent notamment sur :

- la conduite d'un projet global de qualité de vie, par la démarche de reconnaissance de la qualité du cadre de vie, formalisée par le label « Ville et Village Fleuris » ;
- la préservation et le développement de la trame verte écologique ;
- les réalisations de proximité : améliorer ou aménager, en régie, de petits espaces de quartier, des jardins partagés, des aires de jeux...

La trame verte sociale et sensible (développement des jardins familiaux et partagés, des actions collectives de végétalisation de l'espace public, la formation des professionnels de demain et des amateurs au jardinage écologique) sera également privilégiée.

➤ **L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT**

- **LE RAYONNEMENT URBAIN ET PATRIMONIAL**

Cette politique menée avec succès depuis plusieurs années ambitionne de maintenir et renforcer la place de la métropole bordelaise comme une référence à l'échelle nationale et internationale en matière d'urbanisme et de valorisation patrimoniale.

La métropolisation de l'agglomération bordelaise au 1^{er} janvier 2015 et la mutualisation des moyens sont propices au développement de la politique d'attractivité et de rayonnement patrimonial. En effet, l'expertise et les méthodes innovantes éprouvées à l'échelle de Bordeaux vont pouvoir bénéficier à l'ensemble des habitants de la Métropole.

Tout d'abord, parce que le patrimoine est une ressource essentielle pour la construction de l'unité et de l'identité métropolitaine. Ensuite, parce que la mutualisation des moyens favorise la solidarité entre les communes pour la mise en œuvre de programmes d'actions mieux partagés.

Enfin, parce que l'échelle métropolitaine augmente la visibilité et la lisibilité des démarches mises en œuvre.

La nécessaire réduction de la dépense publique impose parallèlement de trouver des moyens plus économes et de démultiplier les effets des actions qui sont menées.

1 - Renforcer la lisibilité de l'action urbaine

Pour contribuer au rayonnement urbain, il est nécessaire de compléter les actions de concertation et de communication destinées plus directement aux habitants par des actions visant une cible plus large comprenant aussi bien : des entrepreneurs ou des investisseurs français ou étrangers en recherche d'information sur les projets de Bordeaux, des touristes s'intéressant à l'architecture et au patrimoine, des élus et techniciens d'autres villes, des futurs habitants, ...

Il faut pour cela adapter les outils de présentation de l'action urbaine afin qu'elle soit accessible et lisible par tous.

Renforcer la communication numérique sur internet et sur les réseaux sociaux

La communication numérique est le meilleur moyen de toucher une cible large et de diffuser des supports pédagogiques même pour des personnes ne connaissant pas le territoire (outils cartographiques, vidéos, photos).

L'objectif est donc de renforcer ce mode de communication pour le volet urbain et de l'adapter à une cible nationale et internationale.

Depuis 2011, le site Internet « bordeaux2030.fr » vient compléter « bordeaux.fr » car il permet de :

- faire connaître le projet urbain Bordeaux 2030 ;
- valoriser le site inscrit sur la liste du patrimoine mondial ;
- décliner également des services d'informations et d'échanges avec l'administration en ce qui concerne les logements, les autorisations de travaux ;
- communiquer sur les temps forts d'urbanisme (Agora notamment), les rencontres autour des projets en cours.

Poursuivre l'accueil de délégations extérieures

Régulièrement, des groupes d'experts et de techniciens d'autres villes françaises ou étrangères viennent à Bordeaux pour découvrir les initiatives mises en œuvre sur le territoire en matière d'aménagement.

Il s'agit de poursuivre l'accueil de ces délégations en les informant au mieux sur les projets, en les guidant sur les sites et en favorisant ces échanges tout au long de l'année.

De la qualité de l'accueil de ces visiteurs extérieurs dépend aussi directement le rayonnement urbain de la ville.

2 - Valoriser la place majeure du patrimoine dans le projet urbain

Bordeaux possède un patrimoine architectural et urbain qui constitue un cadre de vie de grande qualité et le soin apporté à son entretien et sa mise en valeur sont essentiels pour l'image de la ville.

Embellir la ville : le ravalement

Dans la perspective de renforcer l'attractivité de la ville par une politique d'embellissement du cadre de vie, la Ville de Bordeaux a engagé, depuis 1997, quatre campagnes de ravalement obligatoire des façades, en accompagnement des opérations publiques de requalification des voiries et des espaces publics et de la création du tramway. Cette opération globale a été déterminante dans la nouvelle image de « Bordeaux, ville blanche » en révélant la qualité patrimoniale de son architecture en pierre.

Maintenir l'inscription de Bordeaux sur la liste du patrimoine mondial

La qualité du patrimoine architectural et urbain de Bordeaux et sa reconnaissance par l'UNESCO sont une des composantes de son attractivité.

Depuis 2007, Bordeaux port de la Lune, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial en tant qu'ensemble urbain vivant et un plan de gestion a été adopté.

Depuis 2008, la Ville a dû concentrer ses efforts sur la gestion des transformations architecturales et urbaines pour pérenniser son inscription. Les liens avec les institutions se sont renforcés. Des rapports ont été remis, des ateliers d'experts ont été organisés, le Comité Local Unesco Bordelais a été fondé pour renforcer la communication avec le centre du patrimoine mondial.

Échanger avec les villes du patrimoine mondial

Faire partie de la communauté internationale du patrimoine mondial, par l'inscription sur la liste et l'adhésion aux associations (ICOMOS, OVPM (Organisation des villes du patrimoine mondial), Association des biens français du patrimoine mondial) est un levier important du rayonnement urbain de la ville.

Dans ce contexte, les échanges d'expérience avec d'autres villes du patrimoine mondial et notamment les villes jumelles sont à renforcer.

3 - Faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville

La Ville dispose déjà des outils permettant de faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville. Il s'agit de les maintenir et de les renforcer.

Poursuivre l'organisation d'Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design et renforcer l'événement

La biennale d'architecture, d'urbanisme et de design Agora est devenue au fil des éditions un temps fort incontournable qui rassemble tous les publics autour des questions d'architecture, d'urbanisme et de design.

Poursuivre l'organisation d'ateliers prospectifs

La Ville organise plusieurs fois par an des ateliers d'experts visant à analyser des sujets d'urbanisme et d'aménagement complexes nécessitant l'invention de démarches et de solutions nouvelles.

Il s'agit de poursuivre ces initiatives de façon à ce que Bordeaux continue d'être à la pointe en la matière et anticipe au mieux les évolutions à venir.

- **LE TOURISME**

L'attractivité touristique de Bordeaux continue de se renforcer avec + 5 % de nuitées en 2013 par rapport à 2012, ce qui offre une croissance de 40 % depuis 2006, l'année précédant l'inscription de la Ville au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Les autres indicateurs sont d'ailleurs positifs dans leur ensemble : + 2 % d'entrées dans les sites patrimoniaux, + 4 % de passagers à l'aéroport, 39 escales de navires de croisière (environ 6 M€ de retombées économiques) contre 35 en 2012, doublement de la flotte des paquebots fluviaux ayant le port de la lune comme port d'attache (4 bateaux en 2014).

2015 sera marquée par :

- la fin des travaux de gros œuvre de la Cité des Civilisations du Vin ;
- la poursuite de la valorisation du fleuve avec notamment la création d'un nouveau ponton dédié aux paquebots fluviaux (5 compagnies présentes pour 6 unités) ;
- le début des travaux du ponton à l'entrée des bassins à flot ;
- la tenue de Bordeaux Fête le Vin / Départ de la Solitaire du Figaro ;
- de nombreuses manifestations professionnelles confortant l'attrait de la Ville sur le marché des congrès avec, notamment, l'accueil du Congrès mondial ITS en octobre (Système de Transports Intelligents) ;
- le jalonnement du parcours Unesco ...

➤ **LES RELATIONS INTERNATIONALES**

La politique internationale de la Ville de Bordeaux vise à favoriser et fédérer les actions de coopération internationale afin de positionner la Ville au rang de métropole européenne et d'accroître son rayonnement et celui de ses partenaires dans le monde.

- **ECHÉANCES 2015**

Après une année 2014 marquée par les cinquantenaires des partenariats « Los Angeles » et « Munich », l'année 2015 sera marquée par des évolutions internes et externes : nomination d'un nouvel Adjoint délégué aux « partenariats Afrique subsaharienne », échéances multilatérales.

La dimension africaine sera renforcée : consolidation des partenariats Bamako et Ouagadougou ; signature de nouveaux plans d'action ; soutien au programme national de sortie de crise malienne ; célébration du 10^{ème} anniversaire de la relation avec Ouagadougou.

La promotion de Bordeaux à l'étranger se poursuivra notamment via la contribution aux opérations de la marque « Osez Bordeaux » ou des opérations de promotion du Vin : partenariat initié à Bruxelles (« Eat Brussels! Drink Bordeaux ») et poursuite des partenariats Hong Kong et Québec.

- **ENTREtenir DES PARTENARIATS SIGNIFICATIFS AVEC DE GRANDES VILLES DEVELOPPEES OU EMERGENTES, EN S'APPUYANT SUR LES FINANCEMENTS MULTILATERAUX.**

Compte tenu de la contrainte budgétaire, la Ville devra rechercher davantage de financements extérieurs.

Sur les questions européennes, dans le prolongement du « Comenius Regio » monté avec Porto, un programme européen sera engagé en partenariat avec la Ville de Bristol et une troisième partenaire, sur une thématique à déterminer.

Bordeaux continuera de s'investir en faveur d'une Francophonie dynamique, en participant aux activités de l'AIMF, dont elle est membre du bureau au sein de laquelle elle préside la commission formation et mise en réseau des personnels municipaux.

La Ville continuera à développer sa position dans la coopération décentralisée franco-chinoise, elle poursuivra sa coopération avec les autres acteurs territoriaux, Conseil régional et CUB future Métropole, dans le cadre de l'offre territoriale aquitaine en matière de Ville durable à Wuhan.

- **APPUYER LES PARTENAIRES BORDELAIS DANS LEURS ACTIONS A L'INTERNATIONAL**

La métropolisation sera le cadre de l'action de promotion des acteurs bordelais de l'international (CCI, Congrès Expositions, pôle Développement Durable, Universités, secteur vini-viticole...). Une synergie sera recherchée avec la nouvelle organisation métropolitaine des relations internationales.

Une attention nouvelle sera accordée aux associations agissant dans le cadre de la relation renouvelée avec l'Afrique, dans le cadre de deux journées spécifiques (Bonnes Nouvelles d'Afrique, Journée nationale des Diasporas).

➤ CITE DIGITALE

L'agenda Bordeaux Cité Digitale s'inscrit dans la politique de transformation, de modernité et de proximité. Ainsi, le numérique constitue un levier essentiel de développement, apportant sa contribution à la réalisation d'une Métropole millionnaire caractérisée par la croissance et l'emploi, le pari de la haute qualité de vie, la performance des transports et le rayonnement international.

L'année 2015 sera une année de transition, qui visera à poursuivre des actions déjà engagées, tout en mettant en perspective le plan Bordeaux Cité Digitale au service des objectifs de la mandature.

Au-delà, elle aura vocation à inscrire son action dans le cadre stratégique de la métropolisation, à travers la mutualisation de services et d'outils, l'élaboration d'un catalogue évolutif de services à destination des communes, tout en assurant l'accompagnement au changement et la transformation des organisations nécessaires.

Dans un cadre de compression des moyens, le numérique constituera aussi une opportunité de poursuivre des actions d'expérimentation. Le projet de Cité Digitale propose d'approfondir la politique d'innovation sur cinq axes structurants :

- le développement des infrastructures intelligentes ;
- la fourniture de services pour tous ;
- l'animation d'un territoire innovant ;
- le rayonnement ;
- la performance de l'institution municipale et la création d'un service commun numérique.

- **LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES INTELLIGENTES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES USAGES**

L'aménagement numérique du territoire est un facteur d'attractivité et de développement de la Ville pour ses habitants et ses entreprises. Ainsi, les ménages exigent la qualité et la fiabilité de leur connexion pour tirer avantage des offres multimédia qui leur sont proposées par les fournisseurs de contenus vidéo par exemple. Quant aux entreprises, elles sont attentives à la qualité de service obtenue par la fibre et la 4G. Dans ce cadre, la desserte des zones d'activité Brazza, Bassins à Flot et Euratlantique sera garantie.

Un groupe de travail associant élu, opérateurs et société civile sera mis en place au premier semestre 2015 pour faciliter la médiation et intégrer au mieux les équipements de mutualisation sur voirie, et ainsi atteindre l'objectif global d'une ville connectée à très haut débit pour les ménages et les entreprises. Simultanément, la Ville travaillera à l'établissement des réseaux et des plateformes de données à bas débit qui préparent l'ère des réseaux d'objets communicants.

Ensuite, le déploiement du **wifi urbain gratuit** sera poursuivi en lançant en 2015 un nouveau marché pour retenir un opérateur dans un objectif de simplification, et d'offre de services étendue aux communes. De nouveaux points de connexion seront ouverts.

- **LA FOURNITURE DE SERVICES POUR TOUS**

Le développement des usages doit être un facteur de création de valeur pour les politiques publiques notamment en matière d'éducation, de culture, de proximité et de lien social.

Le numérique au service de l'éducation

Après les succès rencontrés par le déploiement généralisé des tableaux numériques interactifs dans toutes les classes élémentaires et par la première phase d'expérimentation des **tablettes Galago, l'apprentissage des langues étrangères et le codage** seront mis en avant dans cette nouvelle grande étape de l'e-éducation. Les tablettes sont en cours d'expérimentation jusqu'en septembre 2015 et devront permettre aux élèves équipés de bénéficier de cet outil et de l'accès à un catalogue de ressources, à leur domicile.

Concernant l'équipement des écoles, la priorité sera donnée au déploiement de projets pédagogiques dans les maternelles et à l'installation de 35 tables tactiles.

L'espace numérique de travail, co-construit avec 9 communes de l'agglomération, **TicEduc**, sera évalué et relancé, en intégrant la logique de contenus pédagogiques fournis par la plateforme Elule.

Enfin, l'évaluation scientifique en cours et pilotée par l'université de Lille1 rendra ses premiers résultats sur la politique numérique éducative.

La ville mobile et connectée

L'objectif est de faciliter la Ville à nos usagers tout en construisant une e-administration plus performante, moins coûteuse et toujours plus agile. C'est tout l'enjeu de **l'application mobile « Bordeaux ma ville en poche »** qui consiste en la dématérialisation, dans le téléphone mobile, de la carte Ville existante. Les bordelais pourront dès novembre 2014, payer depuis leur téléphone le stationnement à distance à la minute près, gérer leurs emprunts à la bibliothèque, racheter des entrées piscine, ou encore signaler un incident sur la voie publique. Ce bouquet de services s'enrichira progressivement afin de proposer à terme une offre métropolitaine.

Des services numériques au plus près des besoins

Dans un souci d'amélioration permanente non seulement en matière de sécurité et d'ergonomie, d'interactions avec les réseaux sociaux, le **portail bordeaux.fr** va s'étoffer par l'ajout de nouveaux services : suivi en ligne des permis de construire, formulaires engagements et égalités, blogs thématiques, guichets associations et notaires ... Une réflexion sera menée en termes d'optimisation de la relation et des services clients en lien avec la métropole et les communes pour renforcer l'offre.

Le lien social digital

Dans un contexte de réduction des moyens des acteurs publics et médico-sociaux traditionnels, le numérique est une opportunité pour l'optimisation des moyens existants et d'amélioration du lien entre acteurs sociaux et habitants de la ville en situation d'isolement ou de rupture sociale.

En cohérence avec le PACTE, **le livre blanc de la solidarité numérique** va orienter son travail de co-construction, avec les acteurs du territoire, d'identification des pratiques existantes et des projets pertinents à l'échelle du territoire.

Le Bus numérique de proximité » va être mis en œuvre dès le premier trimestre 2015 et vise un double objectif : initier et accompagner au numérique les bordelais au plus près de leur habitation et fédérer la vie associative locale dans la politique d'e-inclusion.

Une offre culturelle élargie par le numérique

La Cité de Civilisations du Vin est un équipement de loisirs culturel qui prévoit d'accueillir plus de 400.000 visiteurs par an en leur offrant une découverte immersive et sensorielle des civilisations du vin à travers le temps et l'espace. Le cœur de l'activité de médiation culturelle de la CCV sera défini et développé en 2015 à travers la mise en œuvre de multiples technologies numériques et interactives de diffusion multimédia.

En concertation avec les bibliothèques du territoire, le **portail Métropolitain des bibliothèques** et universités s'enrichira dans un premier temps des actualités des bibliothèques de Bordeaux puis évoluera dans un second temps vers un portail de Ressources Numériques mutualisé : offres livre numérique, formation, musique-cinéma, jeunesse, ...

Le **portail documentaire des bibliothèques de Bordeaux** (30 000 visites par mois) va s'enrichir d'un univers jeunesse, d'un site mobile / Bordeaux en poche, de vidéos en langue des signes, d'une visite virtuelle Mériadeck, d'expositions virtuelles.

Une carte d'abonnement Pass Musées va être proposée aux bordelais afin de faciliter l'accès aux équipements.

Des audio-visio guides évolutifs seront mis en œuvre progressivement en 2015 dans les musées et sites culturels de la Ville sur smartphones.

- **L'ANIMATION D'UN TERRITOIRE INNOVANT**

Bordeaux s'est portée candidate à **l'appel à projets FrenchTech** en synergie avec la Communauté urbaine et Euratlantique, afin d'inscrire la Ville dans cette dynamique nationale. L'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière numérique pour stimuler, mais également mettre en valeur au niveau international, le dynamisme de l'économie numérique française et des talents qui en font partie, tout en accroissant la visibilité internationale de nos entreprises.

- **LE RAYONNEMENT**

La Ville travaillera, dans le cadre métropolitain, à la mise en cohérence des diverses manifestations, et à la proposition d'activités à fort rayonnement, en liaison avec les villes jumelles : Bristol, Québec, Bilbao en particulier.

- **LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE**

La gestion de la relation citoyenne

Le renouvellement du système d'information « enfance et petite enfance » est le prochain système d'information stratégique à renouveler pour la Ville. Le projet GAMINE cible une vision unifiée de la famille et de ses multiples activités (scolarité, restauration, petite enfance, activités périscolaires, centres de loisirs, etc.), une simplification des procédures d'inscriptions ainsi qu'un accès à un guichet unique famille via bordeaux.fr. Son déploiement progressif s'inscrira sur deux années, par métier et par site, voire par collectivités si d'autres communes souhaitent s'engager dans la démarche. Sur Bordeaux, 100 écoles et plus de 30 structures petite enfance sont concernées.

Afin de rendre plus lisible et plus simple le système de taxation de la voie publique pour les usagers, les outils de recouvrement des **droits de voirie et des droits de place** seront unifiés. L'objectif est également de doter les équipes de terrain d'appareils mobiles qui permettront de contrôler les déclarations et de facturer les taxes.

La performance des infrastructures

Nos actions viseront à stabiliser et optimiser les architectures mises en œuvre afin de garantir la disponibilité des applications et services associés pour la Ville, le CCAS et les établissements gérés. Elles se déclinent autour des axes suivants et sont pour la plupart en interaction avec des chantiers en cours ou à venir de la métropole :

- la poursuite de la consolidation des serveurs informatiques plus performants et moins énergivores ;
- l'anticipation des besoins de capacité de stockage pour faire face à l'accroissement annuel de plus 40 % du volume de données traitées. Il s'agit pour la Ville de garantir la robustesse de nos infrastructures, la disponibilité de l'information, la performance de l'accès aux données ;
- l'hébergement de services Web en intégrant le renouvellement de nos infrastructures d'hébergement ;
- l'industrialisation des services supervisés ;
- la confirmation de la consolidation des bases de données ;
- l'optimisation des moyens d'impression.

Par ailleurs, de nombreux marchés publics arrivent à échéance : maintenance robot de sauvegarde, automate d'exploitation, acquisition de matériels en investissement, assistance technique, ... Des synergies seront mises en œuvre avec la métropolisation.

Gouvernance et sécurité de l'information

La mise en place de la gouvernance de la sécurité de l'information sera poursuivie afin de renforcer la maîtrise et l'acceptation des risques liés au numérique ; installation du Correspondant Informatique et Liberté et de l'autorité d'homologation dans leurs rôles, définition et diffusion de la politique de sécurité de l'information Ville, formation des agents.

La métropolisation

L'année 2015 devra permettre de construire ensemble, avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et les villes volontaires un service commun du numérique à même de répondre pleinement aux nouveaux défis des collectivités, qu'il s'agisse de performance interne, de services aux usagers, de nouveaux services numériques urbains de proximité et de mobilité. Il s'agira d'envisager une mutualisation « à la carte », pouvant s'appuyer sur 3 axes :

- la construction rapide d'un catalogue évolutif de services à destination des communes, et intégrant dans sa première version des services préexistants dans les collectivités ;
- la poursuite et le développement de projets communs, entre volontaires, qui viendront progressivement renforcer cette offre ;
- la mise en place de travaux structurants permettant de construire progressivement un socle partagé et consolidé.

Au-delà de sa propre transformation, cette nouvelle organisation, devra également contribuer aux nombreux projets numériques intrinsèques à cette métropolisation et liés aux métiers (finances, ressources humaines, relations usagers, ...).

➤ PILOTAGE ET PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

• STRATEGIE IMMOBILIERE ET ECONOMIE D'ENERGIE

Toutes les opérations lancées continueront de faire l'objet d'une démarche HQE en intégrant systématiquement un équipement photovoltaïque. Certaines sont poussées jusqu'au bâtiment à énergie positive.

Les opérations de grosses réparations sur le patrimoine bâti intégreront, dans la continuité des opérations précédentes, la mise en œuvre de systèmes énergétiquement performants et l'utilisation des matériaux à faible impact écologique. La qualité de l'air intérieur sera également un sujet particulièrement suivi.

La politique énergétique doit permettre, compte tenu de la « raréfaction » des ressources, de maintenir notre niveau de dépenses actuel. Les consommations globales doivent baisser et nos achats d'énergies doivent être optimisés.

La valorisation de l'eau issue de la géothermie va permettre d'augmenter la part des énergies renouvelables consommées.

Concernant la maintenance des bâtiments, l'objectif est d'augmenter progressivement la part des interventions préventives en se fondant sur des diagnostics systématiques permettant d'avoir une vision globale de l'état des bâtiments afin de pouvoir prioriser et programmer les travaux.

• MOYENS OPERATIONNELS D'EXPLOITATION

La réduction et la mutualisation de la flotte des véhicules municipaux seront poursuivies. Parallèlement, l'introduction de véhicules électriques, lancée en 2014, autorisera en 2015 une analyse de résultats significatifs, permettant d'optimiser la commande de 2016.

Une réflexion sera engagée en matière d'optimisation de la flotte de véhicules utilitaires, dans l'objectif d'une amélioration de la performance globale des moyens opérationnels affectés au service des Bordelais.

Concernant l'activité événementielle, dont le développement est continu, le plan d'équipement se poursuit, visant l'optimisation du matériel en termes de logistique (contraintes de manutention, coût d'entretien, polyvalence du matériel).

➤ VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN ET PERFORMANCE RH

Le contexte économique contraint limite la progression de la masse salariale 2015 à 2,50 %. Ce pourcentage d'augmentation nécessite des arbitrages forts en concertation avec la direction générale et l'ensemble des directions.

La maîtrise de la masse salariale devra s'accompagner de l'adaptation aux futures mutations de l'année à venir.

Ainsi en 2015, la création de Bordeaux Métropole et la mutualisation de services de la Ville de Bordeaux avec ceux de la Communauté Urbaine, représentera un objectif majeur dans lequel une nouvelle organisation des Ressources Humaines devra prendre place, nécessitant une implication accrue de cette fonction au regard des nouveaux besoins.

Par ailleurs, les missions mises en place en 2014 seront développées.

- **ELEMENTS LIES A LA STRUCTURE**

Une gestion déconcentrée

- Un réseau de gestionnaires déconcentrés (environ 200 personnes) qui demeurent sous la responsabilité de leur direction d'origine devra être professionnalisé pour enrichir leur culture RH ;
- Un réseau de responsables administratifs et financiers, interlocuteurs privilégiés de la DRH sur toutes les questions traitant de la mise en œuvre collective de la politique RH, sera associé à l'élaboration de cette politique. Le bénéfice attendu est notamment un partage sur les objectifs en matière de recrutement.

Un dialogue social permanent

La tenue des instances paritaires sont toutes précédées d'une préparation systématique avec les organisations syndicales.

Une réunion mensuelle est également organisée entre chaque organisation, les élus RH et la DRH.

- **ELEMENTS DE GESTION**

En matière de recrutement

Un plan de recrutement et de formation, négocié avec chaque direction générale, sera élaboré, en lien avec le plan pluriannuel d'investissement et les missions des services.

Sur les emplois permanents, la Ville répond à quatre objectifs :

- élaborer un plan de recrutement avec l'objectif de maîtrise de la masse salariale ;
- répondre aux besoins en compétences opérationnelles des services ;
- favoriser la mobilité interne ;
- attirer et intégrer de nouveaux talents.

L'ensemble des points devra tenir compte de la future mutualisation.

- **UNE POLITIQUE D'INSERTION PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPES**

La Ville remplit ses obligations d'emploi avec un taux de 7,19 % et poursuit cette politique avec l'ouverture systématique des postes ouverts à l'externe à des personnes bénéficiant de ce statut. La Ville travaille en collaboration étroite avec les partenaires de l'emploi dans la recherche de profils correspondants à ses besoins et par la présence active sur le salon annuel du handicap.

- **UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA FORMATION DES JEUNES**

La Ville employeur développe une politique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, notamment par le recours à l'apprentissage, aux stagiaires rémunérés, au service civique, aux saisonniers d'été et aux emplois d'avenir.

- **UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

La Ville, dans ce cadre, a recours à des professionnels confirmés afin de remplir les objectifs de retour à l'emploi et collaborent avec les associations intermédiaires Bordeaux Inter challenges et ARE33.

La Ville maintient également une politique de valorisation des carrières des agents de la collectivité, notamment par un soutien fort à la préparation des concours et examens professionnels et par un déroulement de carrières qui tienne compte des missions, de la nature du poste occupé et de la manière de servir des agents.

L'ensemble des actions qui seront entreprises répondra à deux obligations : respecter les budgets impartis et s'inscrire dans le cadre du rapprochement avec la Métropole et de son organisation en territoire.